

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2021

2020

ONE EN
Actions



« Veuillez noter que l'ONE est actuellement en transition pour satisfaire aux exigences d'accessibilité des pages web et contenus téléchargeables de tous les services publics, ainsi que le prévoit la loi. Nous sommes en permanence à la recherche de solutions permettant que chacun se sente inclus et puisse accéder à l'information recherchée dans les meilleures conditions. »



EDITO

Comment retracer cette année 2020 sans évoquer les conséquences de la crise du COVID-19 ? Ce questionnement se pose sans aucun doute à toute personne ayant en charge de réaliser le bilan de l'année écoulée pour son institution. 2020 restera dans l'histoire l'année où s'est répandue dans le monde cette pandémie qui a provoqué une crise sanitaire inégalée depuis la grippe espagnole au sortir de la guerre 1914-18 et qui s'est profondément installée dans nos vies..

Même si nous constatons que la vaccination progresse dans l'ensemble du pays et que les indicateurs épidémiologiques évoluent positivement, les répercussions économiques, sociales, familiales, mais aussi psychologiques, de la crise et des mesures (indispensables) prises pour en prémunir la population se font de plus en plus sentir.

La pandémie a sérieusement impacté la santé mentale des familles et tout particulièrement celle des plus fragiles. À l'ONE, chez ses professionnels aussi, des signes de fatigue se sont fait ressentir mais le maximum a été réalisé pour garder le contact avec les familles. Que ce soit à travers la poursuite de notre accompagnement dans nos consultations (prénatales ou pour enfants), les visites à domicile ou la communication via les outils numériques, nos professionnel(le)s ont fait le nécessaire pour maintenir le contact avec un maximum de familles durant les moments de confinement.

En interne de l'ONE aussi des dispositifs de soutien ont été développés pour nos agents (enquête bien-être et campagne de soutien, témoignages de collègues, ateliers sur différentes thématiques : ergonomie, équilibre vie privée-vie professionnelle, détox digitale, contacts sociaux, conciliation travail à distance et enfant(s) en âge scolaire, bouger plus, prendre des vacances, maintenir une bonne hygiène de vie, un bon éclairage dans son espace de travail à domicile...), avec une attention particulière pour notre première ligne. Nos managers ont également été épaulés via l'organisation d'ateliers sur la résilience et la gestion du changement, sur la communication interpersonnelle, sur la gestion du temps et des priorités, sur la motivation...

Tous ces dispositifs ont montré notre capacité à (ré)agir, à nous adapter, à nous rendre disponibles et à l'écoute des besoins des familles et de nos professionnel(e)s.

Tout au long de cette crise sanitaire, l'action des services publics a été au centre des regards avec, sur le devant de la scène, le travail des professionnel(le)s du secteur de la santé et de l'enfance. Et très vite, une évidence s'est imposée : la crise nous renforce dans l'idée que les secteurs du social, de l'accueil de l'enfance et de la santé doivent plus que jamais considérés comme prioritaires. Bien entendu, les hôpitaux sont indispensables à la prise en charge des malades. Mais d'autres services comme l'ONE occupent une place centrale dans le soutien psycho-médicosocial des familles, dans leur accompagnement à travers nos consultations et l'action de nos PEP's notamment mais aussi l'ensemble du secteur de l'enfance (via les milieux d'accueil 0-3 ans, l'ATL, les lieux de rencontre enfants parents, les SASPE, les PSE) qui a été mis à lourde contribution.

Nous consacrons un dossier entier dans ce rapport à cette crise du COVID en y évoquant notamment les aides octroyées aux différents secteurs de l'enfance, mais aussi la gestion interne de la crise par l'ONE (p.56).

Dans ce rapport d'activités, nous aborderons évidemment cette année 2020 en mettant en exergue les travaux liés à notre prochain contrat de gestion et à la dynamique nouvelle qui a jalonné sa mise sur rails (p.64).

Outre ces deux chantiers, ce rapport d'activités retrace aussi différentes actions que nous avons poursuivies en 2020. Citons notamment : le développement d'outils digitalisés pour le suivi de la santé des enfants (p.10) et de nos équipes terrain, la poursuite de la réforme de l'accueil de la petite enfance et du projet informatique ATL-AS (p.20), les enquêtes de couvertures vaccinales en PSE et le lancement d'un tout nouveau service d'Unité mobile de vaccination (p.34), le développement d'un nouveau programme de formation continue à l'attention des professionnels du secteur (p.42), etc.

Je souhaiterais clôturer cet éditto en insistant sur le fait que, malgré la fatigue qui touche l'ensemble de nos professionnels, nous sommes parvenus à maintenir le cap et cela grâce à l'ensemble de nos agents qui n'ont pas compté leurs efforts. Et nous pouvons en être fiers !

Je souhaite donc leur rendre hommage au nom du Conseil d'administration, avec une pensée toute particulière pour les agents de notre première ligne aux contacts des familles ou des services-partenaires : les PEP's, les médecins mais aussi les CAL et les ACA. Ils se sont mobilisés sans relâche. Mais en réalité, c'est l'ensemble de nos agents comme du reste des secteurs que nous accompagnons (équipes SOS enfants, ATL, PSE, personnel des SASPE) qui ont démontré leur sens de l'engagement en assurant la continuité du service au public dans ces circonstances très particulières, mais aussi en faisant preuve d'agilité, pour adapter leurs façons de faire et déployer des dispositifs de soutien et d'urgence pour tous ceux qui en avaient besoin.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Edito</i>	3
<i>Lexique des acronymes</i>	7
CONTINUITÉ DES MISSIONS	8
DIGITALISATION DES PARCOURS DE SANTÉ : LE PROGRAMME DE VACCINATION AU CŒUR DU PROCESSUS	10
Un dossier psychomédicosocial informatisé.....	10
Des disparités régionales.....	10
Horizon 2021.....	11
EDD, MODE D'EMPLOI	12
À l'image du secteur.....	12
4 portes d'entrées.....	13
Pas de recette.....	13
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARCOURS POUR LES CANDIDATS ADOPTANTS	14
L'évaluation de l'aptitude, désormais un préalable pour tous candidats qui souhaitent adopter.....	14
Implication des psychologues dans le travail d'enquête sociale.....	15
Deux temps d'évaluation, pour l'aptitude générale et pour l'appareusement.....	15
Conclusion.....	15
MISE À DISPOSITION D'OUTILS MÉTIERS NUMÉRISÉS À DESTINATION DES TRAVAILLEURS DE TERRAIN DE L'ONE, LES PARTENAIRES ENFANTS-PARENTS (PEP'S)	16
Trois en un : le programme ADN.....	16
Un nouveau Guide d'observation.....	17
Le Vade-mecum informatisé.....	17
LES BROCHURES DE L'ONE : DES OUTILS INDISPENSABLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS	18
Les nouvelles brochures.....	18
Une priorité : l'accessibilité de l'information.....	19
Une méthodologie éprouvée.....	19
LA RÉFORME DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SURFE AVEC ATL-AS SUR LA VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE	20
Réforme des milieux d'accueil de la petite enfance.....	20
ATL-AS.....	23
RENOUVELLEMENT ET RÔLE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION	24
Le dispositif.....	24
Le comité, sa composition.....	24
Le Plan Cigogne.....	24
Création de places d'accueil collectives subventionnées de la petite enfance.....	25
RÉCOMPENSER LA RECHERCHE EN MALTRAITANCE INFANTILE	26
De la naissance d'une revue.....	26
... à la création d'un prix mémoire.....	27
La première remise de prix.....	27
INVESTIR L'EXTÉRIEUR AVEC LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE : L'ONE ANALYSE SES PRATIQUES ET RENFORCE SON EXPERTISE	28
Investir l'extérieur avec les enfants.....	28
Lutter contre la pauvreté infantile.....	31
« OSE LE VERT RECRÉE TA COUR »	32

FOCUS SUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE) ET LA VACCINATION	34
Enquête de couverture vaccinale en PSE	34
Unité mobile de vaccination (UMV)	35
Évaluation de la mission de mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé	37
PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL	38
Le rôle des professionnels de l'ONE	38
Des outils pour informer, une campagne mondiale pour promouvoir	39
La Semaine mondiale de l'allaitement maternel	39
ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉS PSYCHOSOCIALES : QUELS DÉFIS POUR LES PROFESSIONNELS ?	40
Conclusion	41
ÉLABORATION DU PROGRAMME QUINQUENNAL DE FORMATIONS CONTINUES	42
Un travail mobilisant différents groupes de travail	43
Les nouveautés de ce programme	44
UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	46
Mise en mouvement	46
Des messages-clés	46
La sensibilisation pour le grand public	47
Information, sensibilisation et professionnalisation pour les professionnels de l'ONE	48
Le secteur de l'accompagnement : des acteurs de prévention au bénéfice de l'enfant	48
Le secteur de l'accueil : de l'importance de rester accueillant	49
Le secteur de la promotion de la santé à l'école : acteur à part entière de la détection	49
Un mouvement initié, le maintien d'une réalité, des perspectives à enclencher	49
LE SITE PARENTALITE.BE EST EN LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS	50
Les origines du projet	50
Objectifs principaux du site	50
Rubriques	51
Perspective	51
« AVEC VOUS, PAS À PAS » : UNE CAMPAGNE DU PROGRAMME NAÎTRE ET GRANDIR	52
LE PRIX DES 30 ANS DU FONDS HOUTMAN : « ET SI ON ÉCOUTAIT LES ENFANTS ? »	54
GESTION DE LA CRISE COVID 19 : RETOUR SUR UNE ANNÉE HORS NORMES	56
Intra ONE : une cellule de crise pour analyser les besoins, veiller à la transversalité et prendre les décisions nécessaires	58
Les enfants et les parents face à la pandémie	59
Nous devons travailler collectivement : les partenariats	60
Historique des moments clés	61
L'Accueil	62
Accompagnement et COVID-19	62
Les lieux de rencontres enfants parents	62
La santé et l'école : les services PSE	63
LE CONTRAT DE GESTION DE L'ONE :	
DU GT CHANGEMENT À ALINÉO - UN PROJET TRANSVERSAL ET COLLECTIF	66
Première étape : Le GT Changement	66
Deuxième étape : Le lancement d'Alinéo et le rapport d'étonnement	66
Troisième étape : L'élaboration du contrat de gestion	67

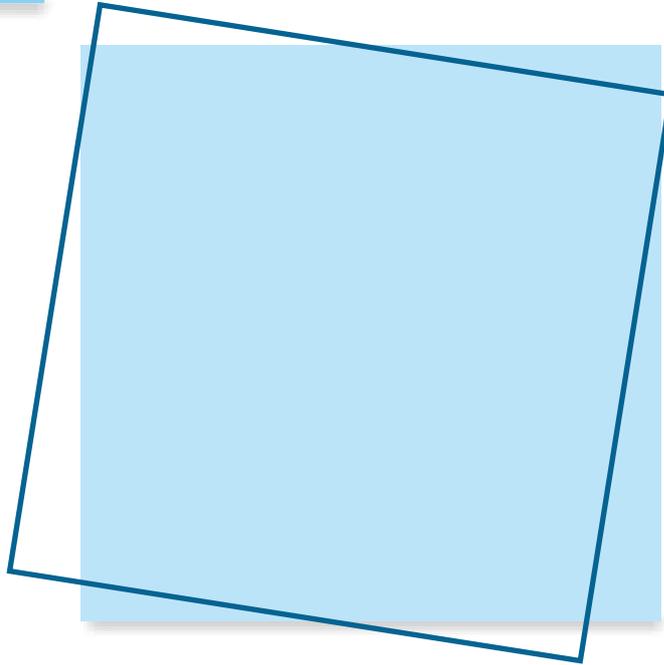
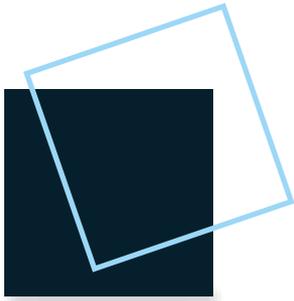
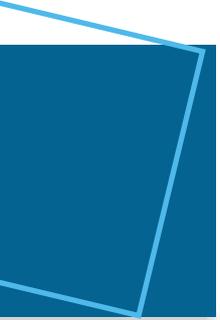
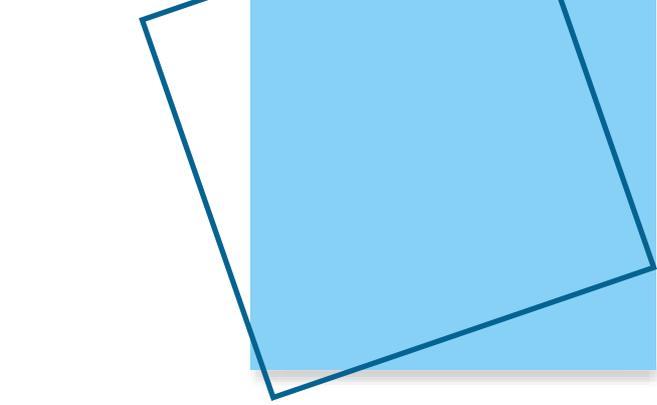
GESTION ET ORGANISATION DE L'INSTITUTION	70
GESTION DE L'INSTITUTION	72
ORGANISATION DE L'INSTITUTION	73

LEXIQUE DES ACRONYMES

ADN : Autour De la Naissance	LREP : Lieu de Rencontre Enfants-Parents
AES : Accueil extrascolaire	MA : Milieu d'accueil
ASR : Administration subrégionale	MANS : Milieu d'Accueil Non-Subventionné
ATL : Accueil Temps Libre	MAS : Milieu d'Accueil Subventionné
BDMS : Banque de Données Médico-Sociale	OAA : Organisme Agréé d'Adoption
CA : Conseil d'administration	ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance
CAEM : Comité d'Accompagnement de l'Enfance Maltraitée	PEP's : Partenaire Enfants-Parents
CAL : Coordinateur accueil	PFC : Programme de Formations Continues
CAT : Coordinateur accompagnement	PO : Pouvoir Organisateur
CNMI : Carnet de Notes sur les Maltraitements Infantiles	PSE : Promotion de la santé à l'école
COCOM : Commission Communautaire Commune	RAM : Référent en Allaitement Maternel
COCOF : Commission Communautaire Française	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
CPMS : Centres Psycho-Médico-Sociaux	SAP : Services d'Accompagnement Périnatal
EDD : Ecole De Devoirs	SPSE : Services de promotion de la santé à l'école
EPS : Espace Parents dans la Séparation	SSSP : Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité
FAQ : Foire Aux Questions	TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
FH : Fonds Houtman	UMV : Unité Mobile de Vaccination
FSE : Fonds Social Européen	WBE : Wallonie-Bruxelles Enseignement
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles	
GT : Groupe de travail	
HPV : Infections causées par le Papillomavirus humain	

POUR VOTRE INFORMATION

Les textes comprennent des liens interactifs qui renvoient vers le site internet de l'ONE.
Les images sont également interactives et vous permettront de consulter l'outil présenté dans son intégralité.



CONTINUITÉ DES MISSIONS



Dans un contexte de crise sanitaire qui a nécessité d'expérimenter de nouvelles pratiques organisationnelles au sein de l'ONE, la réponse aux besoins des familles en garantissant autant que possible la continuité des missions de service public revêt un caractère essentiel.



DIGITALISATION DES PARCOURS DE SANTÉ : LE PROGRAMME DE VACCINATION AU CŒUR DU PROCESSUS

En 2020, l'ONE a poursuivi l'implémentation progressive des technologies numériques en matière de santé, particulièrement en ce qui concerne la vaccination des enfants et des adolescents.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication font désormais partie de notre quotidien à tous. C'est un fait et le secteur des soins de santé n'échappe pas à cette évolution. Que ce soit au travers des dossiers informatisés des patients, dont l'usage se généralise au sein des hôpitaux mais aussi des médecins et autres professionnels de la santé actifs en cabinets ou au travers des nouveaux outils de partage des données médicales entre praticiens concernant la patientèle suivie.

Les missions de l'ONE à destination des enfants nés et à naître relèvent du champ de la médecine préventive, qui connaît actuellement un enjeu similaire dans l'exploitation de ces technologies afin d'accroître la qualité et l'efficacité de son offre de services au bénéfice des enfants et des familles.

UN DOSSIER PSYCHOMÉDICOSOCIAL INFORMATISÉ

Destiné à remplacer l'actuel « Carnet de Santé de 0 à 18 ans », le dossier psychomédicosocial informatisé comprendra toutes les données de santé disponibles sur les enfants et sera utilisé par les différents professionnels de santé de l'ONE et du secteur pour le partage de données et sera rendu accessible également aux parents.

L'analyse métier portant sur le développement de ce dossier psychomédicosocial informatisé commun à toutes les consultations ONE ainsi qu'aux Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) qui le souhaitent, a été finalisée en 2019 et ledit développement amorcé fin 2020 sous l'appellation ZEPHYR/DOMES (Dossier Médico-social de l'Enfant, cf encadré).

Il est, néanmoins, indispensable qu'un tel dossier psychomédicosocial de médecine préventive comprenne également le statut vaccinal des patients.

Depuis la mise en œuvre de la dernière réforme de l'Etat en 2015, l'ONE est désormais responsable de la gestion du Programme de Vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'adresse aux enfants et adolescents ainsi qu'aux femmes enceintes.

Cette nouvelle responsabilité pour l'Office a dès lors accru l'urgence d'enregistrer les informations vaccinales qui résultent de ses activités, ainsi que d'améliorer les applications informatiques qui sont destinées non seulement à cet enregistrement mais également au pilotage du Programme et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement des vaccins auprès des centres de vaccination.

En effet, un programme de vaccination géré par les autorités publiques revêt une importance capitale en matière de santé individuelle et populationnelle. Les pays qui en sont pourvus présentent des taux de couverture vaccinale en moyenne nettement supérieurs.

DES DISPARITÉS RÉGIONALES

En Belgique, la Région flamande, la Communauté germanophone ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent en œuvre un Programme de Vaccination public spécifique.

En Flandre, l'application **Vaccinnet**, dont l'opérateur est l'Agentschap Zorg & Gezondheid, concentre les informations vaccinales des centres de vaccination de tout type et partage, entre eux, le statut vaccinal des patients via l'application fédérale E-Health.

L'application **e-vax**, maintenue sous la responsabilité de l'ONE avec l'aide de l'ETNIC¹ et du Centre Communautaire de Référence (CCR) pour le dépistage du cancer, permet, quant à elle, de gérer le Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de la Communauté germanophone. Néanmoins, seule une partie des centres de vaccination y enregistrent les vaccinations qu'ils administrent. Ceci a comme corolaire de rendre le registre vaccinal de la population largement incomplet.

Le besoin évident des professionnels de la santé en Belgique d'un portail commun leur permettant d'accéder à une base de données où convergent l'ensemble des informations vaccinales de leurs patients n'est donc, à l'heure actuelle, pas entièrement rencontré.

Par ailleurs, au niveau populationnel, un système d'informations performant est indispensable afin de soutenir le pilotage de tout Programme de Vaccination, mais aussi pour assurer la chaîne d'approvisionnement en vaccins des différents centres adhérents au Programme.

HORIZON 2021

C'est pourquoi, après une analyse métier effectuée d'octobre 2018 à mars 2019, l'ONE s'est fixé 3 objectifs stratégiques à l'horizon 2019 – 2021 :

- **Phase 1** : se doter de la capacité d'exploiter davantage les données de l'application e-vax afin d'améliorer le pilotage du Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- **Phase 2** : assurer la continuité du système de vaccination en transposant à périmètre iso-fonctionnel la solution e-vax, ainsi que ses processus métier et informatiques, au sein de l'infrastructure technique de l'ETNIC, alors qu'elle était hébergée jusque-là par le CCR ;
- **Phase 3** : remplacer l'application actuelle e-vax afin de :
 - a. Améliorer la collecte et l'échange des données vaccinales des bénéficiaires des Programmes de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone ;
 - b. Mettre en œuvre un registre vaccinal transversal commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Commission communautaire commune de Bruxelles et la Communauté germanophone en permettant la réconciliation des données récoltées de part et d'autre ;
 - c. Permettre l'accès sécurisé par les bénéficiaires à leurs données vaccinales ;
 - d. Contribuer à une meilleure maîtrise de la chaîne d'approvisionnement des vaccins (suivi de livraisons, traçage des lots, gestion des ruptures de la chaîne du froid, enregistrement des effets indésirables...);
 - e. Faciliter le pilotage du Programme de vaccination à travers la création d'outils d'aide à la décision et d'évaluation.

La phase 1 s'est concrétisée vers la fin du 1er trimestre 2020 par la conception par l'ETNIC d'une infrastructure permettant de stocker une copie complète des données de l'application e-vax.

La phase 2 a, quant à elle, abouti en juin 2020 par le transfert de l'hébergement dans l'infrastructure de l'ETNIC, plus performante et sécurisée. Il est à souligner que le CCR continue, toutefois, d'apporter son expérience de longue date à l'ETNIC et à l'ONE en assurant encore la maintenance ainsi que le support informatique et administratif de l'application e-vax.

Quant à la phase 3, celle-ci s'inscrit dans le contexte plus large du projet ZEPHYR/DOMES cité ci-avant, dont le développement est sur les rails depuis la mi-2020.

En conclusion, cette année 2020 a donc permis la réalisation de quelques avancées portant sur le système informatique à l'appui de la mission de la vaccination. Mais les défis restent de taille au cours des prochaines années à travers la mise en œuvre du projet ZEPHYR/DOMES.

ZEPHYR est le programme qui regroupe l'ensemble des projets de digitalisation du secteur Accompagnement de l'ONE : Domes, E-vax et l'agenda des PEP's.

Il est intégré au programme transformateur CONECT qui chapeaute la digitalisation de l'ONE, tous secteurs et tous métiers confondus.

1. Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication, entité publique autonome en charge de la gestion de l'informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 PORTES D'ENTRÉES

Les principaux points du Décret relatif à l'accompagnement et au soutien des Écoles de Devoirs sont exposés au sein de 4 parties :

- « Des repères » précise ce qui est entendu par École de Devoirs et introduit le cadre.
- « Les points cardinaux » approfondit les fondements de l'accueil en EDD.
- « Au quotidien » aborde les questions fréquentes qui rythment la vie en EDD.
- « En pratique » se penche sur les différents processus concrets par lesquels passe chaque EDD, de la création du projet à la préparation de la rentrée scolaire, en se penchant évidemment sur les processus administratifs de reconnaissance et de subvention auprès de l'ONE.

La partie centrale accorde une attention toute particulière aux points constitutifs de l'ossature d'une EDD : le public accueilli ; l'équipe pédagogique ; le projet d'accueil ; les 4 missions (le développement intellectuel, l'émancipation sociale, la créativité et la participation citoyenne). Leur compréhension commune est un prérequis incontournable à l'évolution du secteur vers toujours plus de qualité. Chaque équipe, qu'elle souhaite lancer une EDD ou progresser dans l'accueil proposé, doit en effet pouvoir compter sur des fondements solides.

PAS DE RECETTE

Ces fondements sont régulièrement (re)travaillés par les équipes pédagogiques. Alors que certaines EDD approchent les 50 ans d'existence, de nouvelles sont créées chaque année. L'accueil est chaque fois « sur mesure » car il tient compte des caractéristiques et des besoins des enfants et des jeunes accueillis. Mais un ingrédient essentiel à la réussite reste la participation de toutes et tous, membres de l'équipe, enfants, parents, à la dynamique du projet d'accueil. La brochure *Ecoles de Devoirs, Mode d'Emploi* et l'accompagnement de sa diffusion par les Conseillères du Service EDD viennent soutenir cet engagement quotidien. Et en 2020, les EDD ont à nouveau pu témoigner de leur capacité à faire vivre leur projet d'accueil et à le reconstruire dans un contexte inédit pour répondre aux besoins des enfants, de jeunes et de leurs familles.

Table des matières

1. Des repères	
1.1 Les EDD en chiffres	5
1.2 Définir une EDD	7
1.3 Le Décret EDD et les autres textes fondamentaux	10
• Le Décret EDD	10
• La Convention internationale des Droits de l'Enfant	12
• Le Code de Qualité de l'Alcool	13
• Le référentiel psychopédagogique	13
• La réforme psychopédagogique	14
1.4 Des enjeux sociétaux	14
2. Les points cardinaux	
2.1 Le public accueilli	15
• Être ouvert à toutes	17
• Viser le développement global	17
2.2 L'équipe pédagogique	18
• Avoir un rôle déterminant dans une EDD	19
• Disposer d'une équipe pédagogique qualifiée	21
• Se former en EDD	22
2.3 Le projet d'accueil	23
2.4 Les 4 missions des EDD	25
• La transversalité des missions	27
• Le développement intellectuel de l'enfant	29
• Le développement et l'émancipation sociale	30
• La créativité de l'enfant, son accès et son relation aux cultures	31
• L'accompagnement de la citoyenneté et de la participation	31
3. Au quotidien	
3.1 Autour des familles, des écoles et des partenaires	36
• Les relations avec les parents	36
• Développer la transversalité avec les familles	39
• Les relations avec les écoles	41
• L'alliance éducative. Famille - École - EDD	43
• Le travail en réseau	45
• L'écovillage : un accord générique	47
• L'entraide : l'accueil pour chacun	48
• Valoriser la diversité	49
3.2 Autour de l'enfant et du jeune	51
• Le Temps libre	51
• Le rythme de l'enfant et du jeune	52
• Jouer avec et à l'école	52
• Vivre la langue française	54
• Les activités ordinaires	55
• La question des devoirs et du soutien scolaire	57
3.3 Autour des conditions d'accueil	58
• La santé	58
• La sécurité	59
• Les infrastructures et l'investissement	61
• La gestion des groupes	62
• Les activités vocales	68
4. En pratique	
4.1 Démarrer en 10 étapes	68
4.2 La reconnaissance comme École de Devoirs	74
• Le Plan d'Action Annuel (PAA)	76
4.3 Les subventions	77
• Cycle d'une année de subventionnement / les étapes importantes	79
4.4 Autres questions administratives	80
4.5 Coordonnées	82
• OJ E	82
• Fédération et Comités Régionaux des Écoles de Devoirs	83
• Fédération Wallonie-Bruxelles	87



MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARCOURS POUR LES CANDIDATS ADOPTANTS

Depuis le 1er janvier 2020, les candidats à l'adoption interne (adoption d'enfants nés ou résidant en Belgique) sont invités à suivre une nouvelle procédure d'adoption. Cette procédure consiste, après la préparation assurée par la Direction de l'adoption, à obtenir du Tribunal de la famille un jugement qualifiant les candidats aptes à adopter, préalablement au dépôt de candidature auprès d'un organisme.

Cette réforme implique une collaboration accrue des psychologues des organismes d'adoption agréés, dont l'ONE, au travail d'enquête sociale réalisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, elle conduit à recalibrer le dispositif d'examen psycho-médico-social de candidature, qui intervient après le jugement, en vue de focaliser le travail d'évaluation sur les possibilités d'appareillement, en fonction des besoins des enfants en attente de famille à ONE Adoption.

L'ÉVALUATION DE L'APTITUDE, DÉSORMAIS UN PRÉALABLE POUR TOUS CANDIDATS QUI SOUHAITENT ADOPTER

Le code civil a été remanié en mai 2017 pour harmoniser les parcours de candidats adoptants qui s'orientent tant vers l'adoption interne que l'adoption internationale. Le nouveau dispositif, entré en vigueur le 1er janvier 2020, prévoit désormais que toute personne ou couple qui se porte candidat à l'adoption auprès d'un organisme intermédiaire doit préalablement disposer d'un jugement qui les qualifie aptes à adopter.

Cette qualification est établie au terme d'une évaluation de l'aptitude, appréhendée par le biais d'une enquête sociale dont la responsabilité incombe aux Communautés. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la Direction de l'adoption (Administration générale de l'Aide à la jeunesse) qui est en charge de la rédaction des rapports d'enquête sociale.

Cette enquête sociale vise à éclairer le Tribunal sur l'histoire personnelle et/ou de couple du ou des candidats et sur leur environnement socio-économique, culturel et relationnel.

Elle porte également à la connaissance du Tribunal les motivations des candidats à recourir à l'adoption et les représentations qu'ils ont de ce type de parentalité particulière. Enfin, l'enquête sociale comprend un volet psychologique qui rend compte d'une analyse des motivations des candidats et de leurs potentialités psycho-affectives pour devenir les parents adoptifs d'un ou de plusieurs enfants. Par potentialités psycho-affectives, il faut entendre une analyse de la souplesse psychique des candidats, de la dynamique conjugale (le cas échéant), de la capacité à recevoir l'histoire de naissance de l'enfant et à la lui transmettre adéquatement, de la prise de distance avec ses propres attentes et besoins narcissiques, etc.



IMPLICATION DES PSYCHOLOGUES DANS LE TRAVAIL D'ENQUÊTE SOCIALE

Bien que l'établissement de l'aptitude soit un préalable à toute démarche vis-à-vis de l'ONE pour envisager l'adoption d'un (ou plusieurs) enfants, l'Office est néanmoins appelé à contribuer à cette phase préalable.

En effet, la Direction de l'adoption dispose d'une équipe de travailleuses sociales mais pas de psychologues. La réglementation prévoit dès lors que le volet psychologique des enquêtes sociales soit réalisé par le psychologue d'un organisme agréé d'adoption (OAA), désigné par la Direction de l'adoption, en collaboration avec un assistant social.

Les psychologues du service ONE Adoption sont donc, depuis l'entrée en vigueur de cette réforme, amenés à rencontrer des candidats à l'adoption qui sont en attente d'une qualification par le tribunal d'une aptitude générale à adopter.

Ceci implique que le projet des candidats, rencontrés aujourd'hui par les psychologues, n'est pas encore clairement orienté vers un organisme d'adoption spécifique ; les candidats reçus par les psychologues aujourd'hui se destinent autant à l'adoption interne qu'internationale. Il s'agit là d'un gros changement pour les professionnels qui, dès lors, doivent également pouvoir envisager dans leurs entretiens des réalités d'adoption desquels ils sont peu familiers.

Il s'agit également d'une situation qui modifie durablement l'affectation des ressources de travail au sein du service ONE Adoption, puisque l'implication de l'Office dans le travail d'enquête social génère une augmentation de 20 à 30% de temps de travail pour la fonction de psychologue.

DEUX TEMPS D'ÉVALUATION, POUR L'APTITUDE GÉNÉRALE ET POUR L'APPARENTEMENT

Outre le premier temps consacré à l'évaluation des qualifications d'aptitude générale pour adopter, le dispositif de l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles comprend un second temps d'évaluation des candidatures, porté sur la concordance entre les aptitudes générales des candidats et les conditions spécifiques d'apparement au sein de l'organisme. Il s'agit pour l'organisme d'adoption, à travers ce second temps d'évaluation (appelé examen psycho-médico-social de la candidature), de retenir les candidats dont le projet répond au mieux aux besoins spécifiques des enfants qu'il est habituellement amené à confier à l'adoption. En cela, cet examen psycho-médico-social est particulier à chaque organisme.

S'agissant des particularités de l'adoption au sein de l'ONE, les réalités institutionnelles de l'Office amènent le service à rencontrer principalement des situations d'adoptions d'enfants à la naissance. Toutefois, considérant que l'adoption

est une mesure de protection infantile, l'Office peut également être sollicité par des acteurs du secteur de l'Aide à la jeunesse pour trouver une famille d'adoption à des enfants plus grands, le plus souvent hébergés dans le cadre d'une mesure d'éloignement du milieu familial.

La réforme de l'adoption, entre autres changements et considérant l'établissement préalable de l'aptitude des candidats, a conduit à une réduction du nombre d'entretiens d'examen psycho-médico-social de candidature, passant de sept à quatre (un entretien social à domicile, deux entretiens psychologiques et un entretien médical). Bien que cette évolution soit compréhensible d'un point de vue strictement procédural, elle contribue à une fragmentation du parcours d'adoption, tant pour les candidats que pour les professionnels qui les accompagnent, qui pourrait porter préjudice à la qualité du travail clinique des apparements et de l'encadrement des adoptions.

Le service ONE Adoption, qui fêtera en 2021 ses 30 ans d'existence, dispose néanmoins d'une expérience riche d'accompagnement des familles adoptantes et d'une bonne connaissance du déroulement du processus adoptif, depuis l'entretien de proposition d'enfant aux candidats jusqu'aux entretiens d'accompagnement post-adoptif avec les familles. Cette expérience permet d'aborder avec finesse les enjeux de la rencontre entre l'enfant et les candidats à son adoption, en particulier dans le processus d'évaluation préalable des personnes qui se portent candidates à l'adoption à l'ONE.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2020, l'Office a pris la mesure, par le biais de son service d'adoption, du défi que représente le maintien d'une articulation forte entre les ajustements législatifs du parcours des candidats adoptants d'une part, rendus nécessaire par cohérence avec les normes internationales, et l'expérience clinique des enjeux de la rencontre entre un enfant adopté et ses futurs parents, et ce dans l'intérêt supérieur de chaque enfant confié.



MISE À DISPOSITION D'OUTILS MÉTIERS NUMÉRISÉS À DESTINA- TION DES TRAVAILLEURS DE TERRAIN DE L'ONE, LES PARTENAIRES ENFANTS-PARENTS (PEP'S)

Existants pour la plupart déjà sous format papier, l'ONE a entrepris en 2020 un vaste processus de numérisation de plusieurs outils métiers. L'objectif ? Gagner en clarté, en efficacité et en temps, avoir une meilleure maîtrise des documents et de leur partage, et sécuriser l'accès aux données. Le tout en participant au renforcement du professionnalisme et à la qualité du service offert aux (futurs) parents. Ces outils concernent entre autres, le Vade-mecum à destination des PEP's, le Guide d'Observation de l'enfant et de la future mère et du programme ADN...

TROIS EN UN : LE PROGRAMME ADN

L'application informatique dénommée ADN (Autour De la Naissance) permet de centraliser et de sécuriser les données récoltées par les PEP's en service de maternité ou en consultation ONE. Ceci afin d'éviter la dispersion des données, les formulaires papiers et le double encodage. ADN a été développé en interne de l'ONE et met à disposition des PEP's un outil de gestion des données autour de la naissance. Les informations contenues dans ADN regroupent plusieurs documents déjà existants (Avis de Naissance, fiche 1er contact, chemin d'enfance...) et portent sur des données telles que :

- la date et lieu de naissance de l'enfant ;
- la biométrie de l'enfant à sa naissance ;
- les coordonnées de la mère et du père ;
- le suivi de l'enfant en général.

Cet outil informatique spécifique au métier PEP's n'a pas été développé dans le cadre de la crise sanitaire mais sa mise en production a été accélérée en raison de celle-ci. En effet, ADN permettait de mettre fin aux difficultés liées aux perturbations des envois postaux en début de crise grâce à la transmission informatisée de l'Avis de naissance. C'est pourquoi, ADN a été mis en production dès le 15 juin 2020.

De février à mai, le lancement de ce nouvel outil a été soutenu par des formations créées en interne de l'ONE pour former les différentes équipes PEP's. Nos formateurs sont également restés disponibles durant plusieurs mois pour répondre aux questions des PEP's et CAT (Coordinateur Accompagnement - responsable hiérarchique des PEP's) concernant la prise en main de cet outil.

L'accompagnement au changement a été soutenu par les managers du Département Accompagnement de l'ONE (RRCAT – Responsable Régional de la Coordination Accompagnement et CAT).

ADN est en constante évolution et continue à être mis à jour régulièrement pour répondre au maximum aux besoins et réalités du terrain. Chaque question et demande d'amélioration sont lues et analysées par l'équipe projet du projet ADN.

La communication joue un rôle essentiel dans la réussite du projet. Ainsi, une adresse mail, un mode d'emploi, une fiche métier et une FAQ spécifiques à ADN ont été créés. Cette dernière disponible sur l'intranet PEP's, recense régulièrement les dernières améliorations techniques apportées à l'outil.

UN NOUVEAU GUIDE D'OBSERVATION

Depuis le 3 novembre 2020, un nouvel outil a été mis à disposition des PEP's : le Guide d'Observation de la future mère et de l'enfant. Cet outil digitalisé se divise en deux PDF interactifs : le Guide d'observation de la future mère, d'une part, et le Guide d'observation de l'enfant, d'autre part.

► Qu'est-ce que le guide d'observation ?

Un outil de référence pour les PEP's qui complète le Vade-mecum (cf infra) en décrivant davantage les activités que les PEP's sont menées à faire. Le guide d'observation donne également un contenu pour les différents contacts que les PEP's ont avec les (futurs) parents en indiquant, entre autres, les points d'attention à avoir à chaque moment clé de la grossesse, à chaque âge-clé du développement de l'enfant : Qu'est-ce qui est observé ? Que faut-il faire ? Que faut-il aborder ?

De plus, ce nouvel outil aide les nouveaux PEP's qui sont en attente de repères lorsqu'ils intègrent le métier. Tout en étant très utile aux PEP's plus expérimentés dans la fonction qui peuvent utiliser ce guide d'observation comme « mémo » pour soutenir leurs pratiques.

► Pourquoi un guide d'observation ?

Ce guide participe au renforcement du *professionnalisme* de tous et à la *qualité* du service offert aux futurs parents et parents. C'est un enjeu d'aujourd'hui et de demain pour que l'ONE reste un organisme de référence et pour que l'action des PEP's soit reconnue par nos usagers. Le guide est également un bon support pour les échanges de pratiques entamés dans le cadre d'un projet-pilote visant à l'harmonisation des pratiques du métier PEP's.

Le Guide d'observation a été travaillé en équipes de PEP's avec la Coordinatrice Accompagnement afin de les familiariser à ce nouvel outil digital.



LE VADE-MECUM INFORMATISÉ

Le Vade-mecum actualisé et digitalisé est à disposition des PEP's depuis le 18 décembre 2020. C'est l'un des outils de référence du métier PEP's qui pose le cadre dans lequel le métier de PEP's s'exerce. Le vade-mecum indique également les moyens d'action à déployer pour faire face aux situations complexes que le PEP's rencontre sur le terrain au quotidien. Cette version actualisée et digitalisée va soutenir la mise en œuvre du programme *Naître et Grandir* et, ainsi, la nouvelle offre de service (voir '*ONE en actions 2019*').

Dans le Vade-mecum se trouve une description des modes opérationnels de cette nouvelle offre de service, dans les différents types de services.

La crise sanitaire a bien sûr bouleversé les activités des PEP's mais elle n'a pas fait disparaître le cadre de référence. Il était donc nécessaire que les PEP's puissent s'appuyer sur celui-ci dès 2020 et surtout au retour à la normalité.

Des groupes de travail ont été créés en 2020 et courant 2021 pour soutenir les PEP's et les Coordinatrices Accompagnement (CAT) dans l'utilisation de cet outil.



LES BROCHURES DE L'ONE : DES OUTILS INDISPENSABLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS



En 2020, et malgré l'avènement de la révolution numérique, l'ONE a continué à soutenir l'amélioration et le développement de brochures d'information pour les usagers. Deux nouvelles brochures ont ainsi vu le jour : « Petit frère, petite sœur » et « Le cytomégalovirus, les précautions à prendre dès le début de la grossesse »...

LES NOUVELLES BROCHURES

► Petit frère, petite sœur



Comment préparer l'aîné à l'arrivée d'un nouveau bébé dans la famille ? Les questions des (futurs) parents sont très nombreuses à ce sujet. Cette nouvelle brochure répond à la demande des professionnels de terrain de l'ONE (les PEP's) de disposer d'un outil pratique pour aborder cette thématique avec les familles qu'elles accompagnent. Très illustrée pour faciliter l'accès à l'information, la brochure propose

des idées pratiques pour aider les parents à accompagner au mieux leur(s) aîné(s) dans cette étape de vie. Outre les questions les plus fréquentes, des situations particulières sont abordées comme la naissance de jumeaux, l'arrivée d'un bébé porteur d'un handicap ou né prématurément, ou encore une nouvelle naissance au sein d'une famille recomposée. Les (futurs) parents sont aussi invités à identifier leurs propres émotions et besoins face à la famille qui s'élargit. En prendre conscience les aidera à trouver la façon la plus adaptée de soutenir leur aîné.

► Le cytomégalovirus, les précautions à prendre dès le début de la grossesse

Le cytomégalovirus est un virus qui peut atteindre le fœtus et provoquer des troubles du développement si la mère le contracte pendant la grossesse. En 2020, le dépliant « Le cytomégalovirus, les précautions à prendre dès le début de la grossesse » a été actualisé. En effet, les dernières recommandations de santé publique affirment qu'une immunisation sérologique de la mère n'exclut pas une réinfection au cours de la grossesse, avec tous les risques que cela comporte pour le fœtus. De plus, le dépistage du statut sérologique n'est plus remboursé pour les femmes enceintes. Cela renforce l'importance des mesures de prévention.

Dans sa nouvelle version, le dépliant présente de façon plus imagée les gestes à adopter et à éviter tant par la femme enceinte que par son entourage.



UNE PRIORITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

L'accessibilité de l'information au plus grand nombre de (futurs) parents est un objectif prioritaire pour lutter contre les inégalités sociales de santé. Comme tous les outils réalisés par l'ONE à destination des parents, les contenus de ces deux nouvelles brochures et leurs mises en forme ont été pensés afin de favoriser la littératie en santé. Le choix du support papier s'inscrit dans la stratégie multimédia développée par l'Office pour atteindre toutes les familles, tenant compte ainsi du manque d'accès aux TIC d'une partie du public. En effet, si l'e-santé se développe très rapidement, l'exclusion numérique est une réalité que la crise sanitaire a malheureusement renforcée.

Face à ce constat, il est important de maintenir la diversité des canaux d'information en faisant cohabiter le numérique et le papier. L'ONE s'attache à fournir dans ses documents des liens vers des sites web où le public qui veut en savoir plus, peut trouver une information fiable et validée scientifiquement.

UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE

A l'ONE, la méthodologie de production d'un outil papier s'élabore en 9 grandes étapes :

1. DETERMINATION DES PRIORITES

▶ choix du THEME

2. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE PILOTAGE

3. ANALYSE DES BESOINS

- population cible
- objectifs
- messages prioritaires
- forme (dépliant, brochure, affiche)

4. DE LA CONCEPTION A LA REALISATION

▶ Élaboration d'un PROTOTYPE

5. TESTING

Testing auprès des parents par l'intermédiaire des Pep's conseils
Demande d'avis des membres du groupe de pilotage et des Pep's conseils

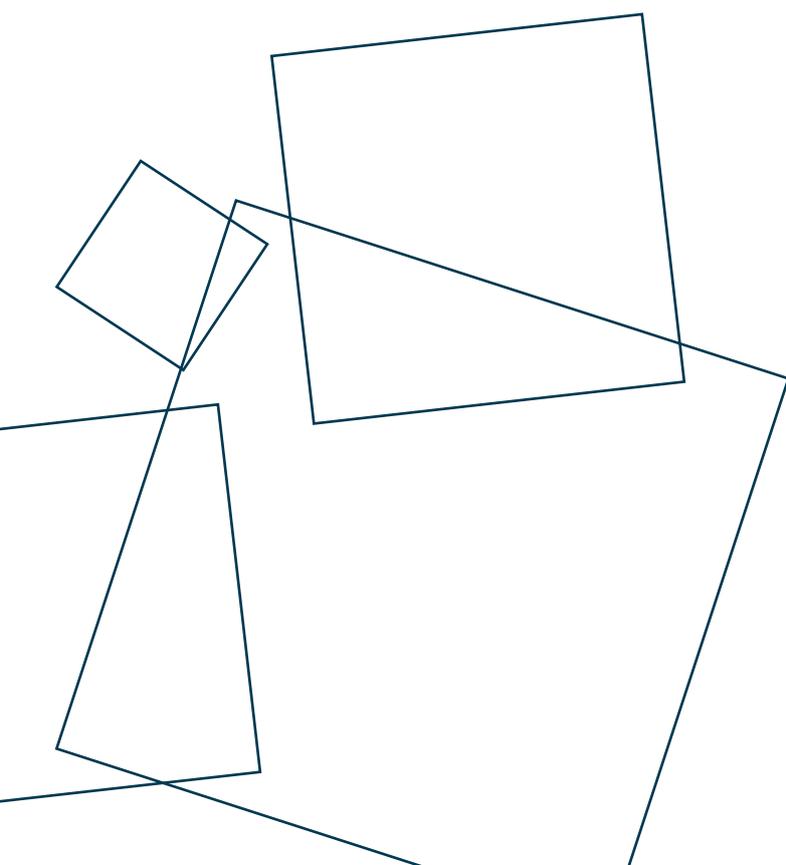
6. ADAPTATION

7. IMPRESSION

8. DIFFUSION

9. EVALUATION

Ce processus a fait ses preuves depuis de nombreuses années et s'appuie, à tous les niveaux d'élaboration, sur la collaboration entre les différents services et métiers de l'ONE avec une attention particulière accordée aux besoins exprimés par les utilisateurs.



LA RÉFORME DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SURFE AVEC ATL-AS SUR LA VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE

La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance et le projet informatique ATL-AS se sont poursuivis en 2020, malgré la crise sanitaire. ATL-AS a atteint de nouveaux objectifs et le processus de réforme de l'accueil de la petite enfance a été relancé, le 14 mai 2020, dans le cadre de mesures pour encadrer le déconfinement du pays, suite à la « première vague » du COVID-19.

RÉFORME DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Cette relance avait un double objectif :

- engager au plus vite les moyens budgétaires prévus pour la réforme en 2020 afin de soutenir le secteur ;
- donner un signal tourné vers l'avenir, vers la sortie de crise, en réaffirmant que le processus de réforme se poursuit et va progressivement retrouver son rythme normal.

C'est dans ce cadre que le paiement du montant de 250 euros par place prévu pour le renforcement du financement du personnel et la transformation des milieux d'accueil collectifs subventionnés vers leur modèle « réforme » a été anticipé et versé au mois d'août 2020. Dans la même logique, un appel a été lancé en septembre pour le passage (avant la fin de l'année) au statut salarié de 122 accueillants conventionnés.

► Petit retour en arrière

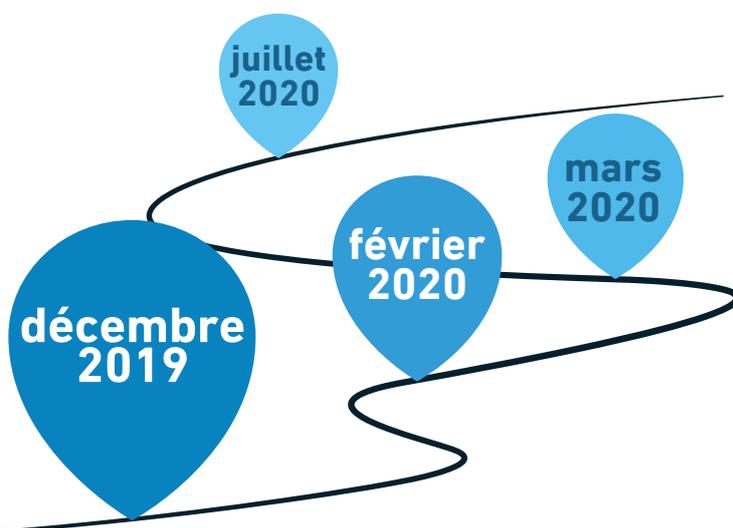
Il convient de rappeler que, le 20 décembre 2019, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un arrêté visant à se donner le temps de la concertation, de la réflexion, et le cas échéant, de la correction de modalités de la réforme. Cet arrêté reportait concrètement l'entrée en vigueur de différentes dispositions de la réforme au 1er juillet 2020.

C'est dans ce cadre qu'ont été ouverts un certains nombres de chantiers de concertation portant sur :

- L'horaire minimal d'ouverture pour les crèches bénéficiant du subside d'accessibilité ;

- Les normes en matière de personnel de direction pour les milieux d'accueil non subsidiés ;
- Les formes de personnalité morale que peuvent emprunter les pouvoirs organisateurs et la présence de membres du personnel dans les instances décisionnelles de ces pouvoirs organisateurs ;
- Les formations initiales du personnel des milieux d'accueil ;
- Le recours aux travailleuses et travailleurs sous statut indépendant ;
- La manière dont la réforme tient compte des haltes-accueil conventionnées et d'autres structures atypiques (ex-FESC et FSE).

Le premier temps de concertation s'est déroulé en février et en mars 2020. Il a largement associé l'Office, les fédérations, les syndicats, les représentants des usagers, les experts, ainsi que les réseaux d'enseignement et de formation.



► Réforme adaptée

Ce travail a abouti à un ensemble d'adaptations de la réforme qui ont été concrétisées par le Gouvernement dans l'arrêté du 17 septembre 2020.

Il s'agissait de tenir compte de la réalité, de la diversité des milieux d'accueil et du temps nécessaire pour s'adapter au nouveau paysage de l'accueil, tout en assurant un ancrage clair et durable de l'accueil de la petite enfance dans le champ du secteur non marchand :

- toute nouvelle crèche ou service d'accueil d'enfants devra être organisée par une personne morale afin d'en garantir la stabilité (la demande de maintenir la possibilité de création par une personne physique a été rejetée¹) ;
- la période transitoire pour les Pouvoirs Organisateurs (PO) en personne physique pour se transformer a été prolongée jusqu'à 2025 par l'arrêté ;
- le personnel du milieu d'accueil peut désormais faire partie des instances décisionnelles du PO, jusqu'à concurrence de la moitié de ses membres ;
- l'entrée en application de la règle excluant de compter la direction dans les normes d'encadrement a été reportée au 1er janvier 2022, de même que l'exigence que tout le personnel soit statutaire ou sous contrat de travail, excluant le recours à des travailleurs indépendants ;
- une souplesse a été introduite dans l'interprétation de la norme d'encadrement (encadrement moyen d'un pour sept enfants, mais avec un encadrement renforcé des sections des plus jeunes bébés et allégé pour les sections des enfants en passe de quitter le milieu d'accueil et d'entrer à l'école) ;
- les exigences pour les heures d'ouverture ont été assouplies (adaptation aux réalités des milieux d'accueil en zone urbaine, organisation de réunions d'équipe indispensables pour l'organisation d'un accueil de qualité, ...)
- une phase de test a été prévue du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021 pour tester les modalités de subsides d'accessibilité renforcée, dans une approche individualisée par milieu d'accueil atypique existant.

La concertation devrait encore permettre de revoir le dispositif du subside de base et du subside d'accessibilité renforcée aux milieux d'accueils atypiques, de poursuivre le chantier relatif aux formations initiales, de mener un travail sur le taux d'occupation des places existantes, de développer l'accessibilité des milieux d'accueil, de mieux prendre en considération les questions de pauvreté et la monoparentalité, la transition écologique, ou encore, l'éveil à la culture. À suivre...

1. L'exigence que la crèche ou le service d'accueil d'enfants soit organisé par une asbl, un pouvoir public ou une société coopérative agréée comme entreprise sociale a été ajoutée aux conditions de subventionnement.

► Simplification

La réforme Milac a notamment pour objectif de simplifier le paysage de l'accueil de la petite enfance² en réduisant les types de milieux d'accueil collectifs, par transformation en crèches : c'est le projet « Butterfly ».

Sont concernés, progressivement, tous les types de milieux d'accueil. Mais, dans un premier temps, seuls sont transformés les milieux d'accueil éligibles aux niveaux de subsides 2 (avec subside accessibilité) et 3 (avec subside accessibilité renforcée) dans la nouvelle réglementation.

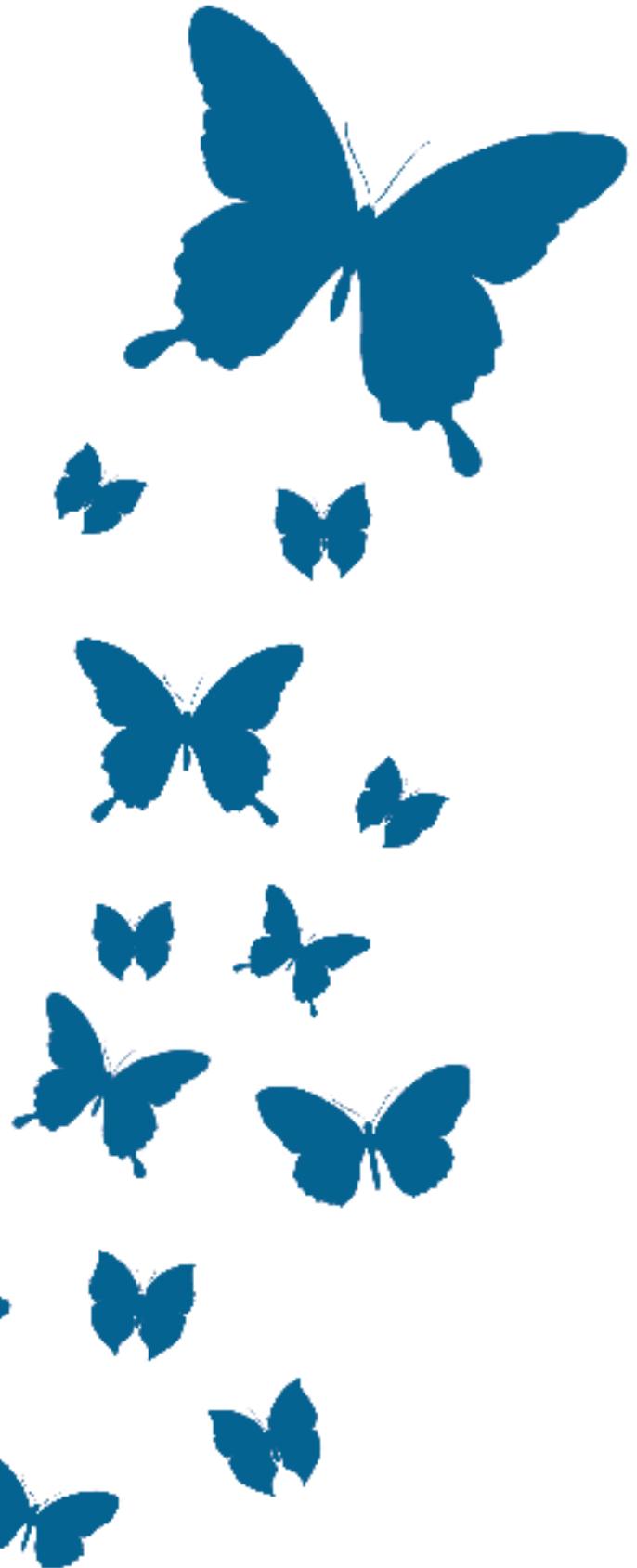
Concrètement, il s'agit de milieux d'accueil subventionnés par l'ONE dans le cadre de l'arrêté « Milac » du 27 février 2003 (réglementation générale) du Gouvernement de la FWB ou de maisons d'enfants/haltes accueil bénéficiant d'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)/Agents Contractuels Subventionnés (ACS).

Un outil individualisé pour la réalisation du cadastre et du contrat-programme a fait l'objet de 11 séances collectives d'information aux Pouvoirs organisateurs (réparties selon le type de milieux d'accueil) et de 220 accompagnements individuels pour aider ceux qui le souhaitent dans cette double réalisation.

Le délai de remise des déclarations d'intention de transformation a été reporté deux fois (jusque fin novembre 2020, in fine) afin de tenir compte de la situation difficile des équipes des milieux d'accueil qui devaient faire face à la crise du COVID-19.

Au 31.12.2020, 788 déclarations d'intention avaient été envoyées à l'Office sur les 875 attendues, soit 90%. Elles ont fait l'objet de 304 demandes de modifications d'autorisation transmises aux Comités subrégionaux encore en 2020 : ces transformations peuvent s'accompagner d'ajustements des capacités pour atteindre un multiple de 7 places.

Les transformations en crèches subventionnées au niveau 1 (personnel de Direction partiellement subventionné) sont liées au futur Contrat de gestion 2021-2025 de l'Office. À suivre...



2. L'article 2 du décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française définit l'accueil comme étant la prise en charge professionnelle d'enfants, depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents.

► Préparation à la création

Suite au lancement de la réforme de l'accueil de la petite enfance, l'ONE a mis en place un processus préparatoire à suivre de manière obligatoire à l'intention des futurs porteurs de projets de crèches non-subventionnées ou d'accueillant indépendant à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après la participation à la séance d'information, les porteurs peuvent introduire une fiche d'intention qui ouvre la voie à plusieurs modules thématiques d'informations étalés sur quelques mois.

Ce processus préparatoire comporte également trois temps d'accompagnement minimum avec un agent de l'ONE, Coordinateur ou Agent conseil selon le type de milieu d'accueil choisi. Ce processus obligatoire vise à permettre au candidat de disposer de toutes les informations, notamment réglementaires, financières et pédagogiques, avant de se lancer dans son projet de création d'un milieu d'accueil et d'introduire sa demande d'autorisation.

A cet effet, 12 séances collectives d'informations et 37 modules ont été programmés dans toutes les Subrégions à partir du 23 janvier 2020 afin de rencontrer les besoins des porteurs de projets. Entre le 23 janvier et le 25 juin 2020, le processus préparatoire a été organisé de manière individuelle et en fonction de l'urgence du projet et, pour tous les porteurs de projets.

Durant la crise sanitaire, les séances en présentiel ont été remplacées par du distanciel. Entre le 23 janvier et le 31 décembre 2020, il y a eu :

- 4 séances d'information en présentiel et 8 séances d'information en distanciel ;
- 5 modules en présentiel et 32 modules en distanciel.

Au total, 501 personnes ont téléphoné pour avoir des informations sur l'ouverture d'un milieu d'accueil :

- suite à cet appel, 251 porteurs de projet ont participé à une séance d'information ;
- 158 porteurs de projets ont déposé une fiche d'intention et demandé un entretien avec un Coordinateur Accueil/ Agent Conseil (73 pour des crèches et 85 pour des accueillants d'enfants indépendants) ;

En 2020, 44 porteurs de projets ont terminé leur processus de préparation, 34 ont déposé leur dossier d'autorisation et 28 ont été autorisés (21 accueillants d'enfants indépendants et 7 crèches).

Certains porteurs de projet ont analysé le bien-fondé de la création d'un milieu d'accueil collectif au regard de la situation de crise sanitaire. Cette analyse a conduit certains d'entre eux à postposer leur projet d'un ou deux trimestres, pour avoir suffisamment d'inscriptions et bénéficier d'un temps supplémentaire pour engager le personnel requis.

ATL-AS

Le projet informatique ATL-AS, pour l'Accueil Temps Libre, a atteint de nouveaux objectifs en 2020.

Comme faits marquants, on notera la prise en charge des subventionnements 2019 pour les centres de vacances et la possibilité pour tous les PO de consulter le détail de leurs subsides.

Le secteur des écoles de devoirs a introduit l'ensemble des demandes de subvention 2020 sur le portail PRO-ONE.

La signalétique des lieux comprend les données utiles au suivi administratif et à l'accompagnement des activités des pouvoirs organisateurs. Tous les animateurs et coordinateurs (Écoles de devoirs, Centres de vacances, Accueil extrascolaire de type 2) actifs sur le terrain ont été référencés. Pour chaque encadrant, les informations relatives à sa formation initiale et à sa formation continue sont saisissables sur le portail et font l'objet d'une validation par les agents traitants ONE.

Depuis l'automne 2020, les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 1 ont reçu leurs codes d'accès pour gérer les informations les concernant dans le système. Ils ont la possibilité de mettre à jour les données de contact, d'indiquer les horaires d'ouverture et de déclarer le nombre d'enfants inscrits et présents aux activités. Les demandes de subventions prévisionnelles et les paiements sont automatisés.



RENOUVELLEMENT ET RÔLE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION



Le Comité de programmation de l'ONE a été renouvelé le 11 juin 2020. Sa réunion d'installation a eu lieu le 20 octobre de la même année. Quel est le rôle de cet organe d'avis dans la création de nouvelles places d'accueil collectives subventionnées de la petite enfance ?

LE DISPOSITIF

Tout d'abord, le Comité de programmation formule un avis¹ d'initiative ou à la demande du Conseil d'administration de l'ONE - sur les critères de classement et de sélection des projets qui seront introduits dans une programmation d'ouverture de places d'accueil. Cela pour déterminer les Services ou Institutions qui pourront, le cas échéant, bénéficier d'un subventionnement. Ces critères figurent dans le Contrat de gestion de l'Office. Ensuite, l'ONE lance un appel public en annonçant la création de places d'accueil collectives subventionnées.

Pour bénéficier du subventionnement, le milieu d'accueil doit être retenu dans le cadre de l'appel à projets de création d'un milieu d'accueil ou d'augmentation de sa capacité subventionnée. Il doit aussi avoir obtenu l'autorisation de fonctionner de l'ONE et un droit aux subsides, suite au respect de conditions supplémentaires.

LE COMITÉ, SA COMPOSITION

Le Comité de programmation est composé de 15 représentants effectifs et de 15 suppléants², dont :

- 10 représentants des organisations interprofessionnelles représentatives des travailleurs ;
- 10 représentants des organisations intersectorielles représentatives des employeurs ;
- 10 représentants d'organisations représentatives des familles.

L'Administrateur général de l'ONE, les Commissaires du Gouvernement, un représentant de la Région wallonne et un représentant de la Commission communautaire française sont invités au Comité de programmation, sans voix délibérative. Les membres du Comité de programmation sont nommés

par le Gouvernement, sur proposition des Organisations qui le composent. Leur mandat de 5 ans expire en même temps que le mandat des membres du Conseil d'administration.

Le Comité de programmation est composé de maximum deux tiers de membres du même genre, ce qui n'est pas facile à respecter (comme pour la composition des Comités subrégionaux).

Tous les deux ans et demi, le Comité désigne parmi ses membres ayant voix délibérative un Collège.

La présidence a été assurée successivement par Delphine CHABBERT (pour les organisations représentatives des familles) et Yves HELLENDORFF (pour celles des travailleurs). Elle l'est depuis le 18 novembre 2020 par Dominique VAN DE SYPE (pour celles des employeurs). Le secrétariat est assuré par le Département Accueil de l'ONE.

LE PLAN CIGOGNE

Les programmations de milieux d'accueil collectifs subventionnés sont une partie (importante) du Plan Cigogne.

Le Plan Cigogne concerne en effet les places subventionnées et non-subventionnées, les places collectives et (bi-) individuelles.

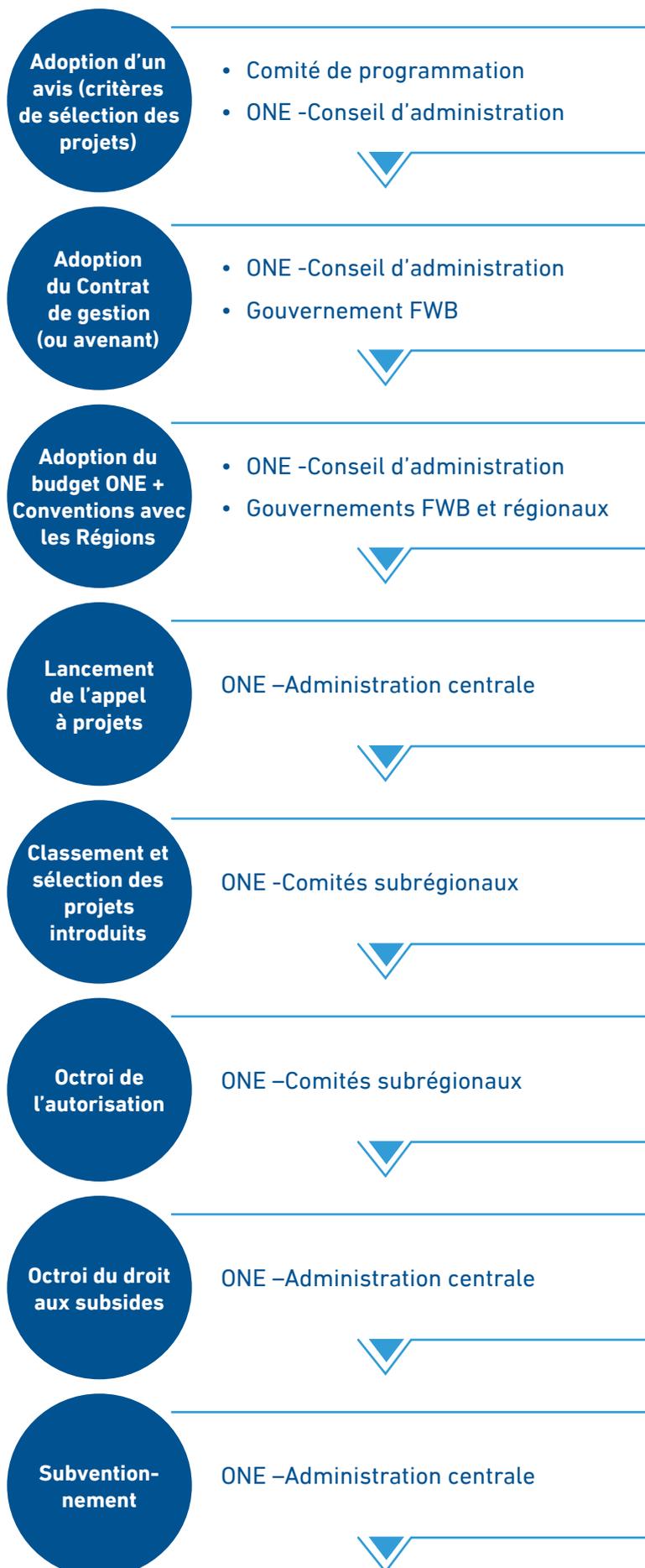
La manière d'opérer pour en créer tient compte du type de places : il faut programmer l'ouverture des places collectives subventionnées (qui ont un coût pour l'ONE) alors que celle des places non-subventionnées est encouragée et accompagnée par l'Office (informations mises à disposition des promoteurs potentiels, séances d'information à leur intention, processus de préparation, ...).

Programmer n'est pas planifier. Mais ces programmations représentent plus de 81% des places du Plan Cigogne III (5.200 places sur les 6.400 prévues par phase du Plan) ...

1. https://www.one.be/c'est_quoi_l'one/notre_organisation/organes_d'avis

2. Sa composition actuelle est fixée par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2020 portant nomination des membres du comité de programmation visé à l'article 22/1 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL COLLECTIVES SUBVENTIONNÉES DE LA PETITE ENFANCE



RÉCOMPENSER LA RECHERCHE EN MALTRAITANCE INFANTILE



Le 04 juin 2020 a eu lieu la remise du prix ONE-CNMI récompensant un travail de fin d'études universitaires sur la thématique de la maltraitance infantile par le Comité éditorial du CNMI (Carnet de notes sur les maltraitances infantiles).

DE LA NAISSANCE D'UNE REVUE...

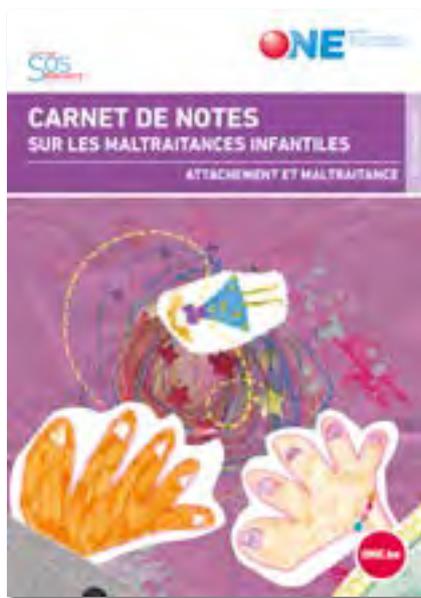
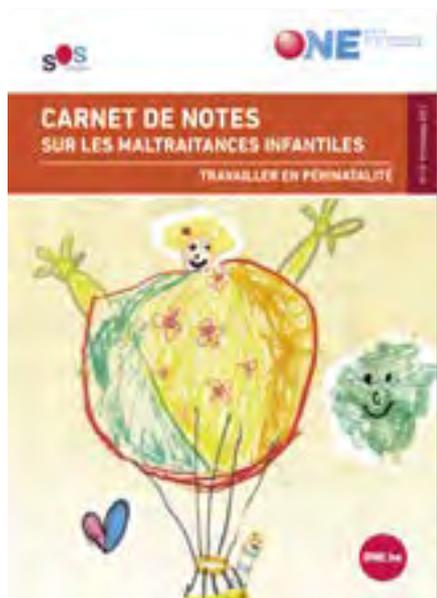
Né il y a presque 10 ans, le Carnet de Notes sur les Maltraitances Infantiles (CNMI), revue francophone internationale éditée par l'ONE et coordonnée par le service SOS Enfants, publie des textes scientifiques relatifs à l'enfance maltraitée et ce dans toutes ses dimensions (sociologique, psychologique, médicale, juridique...).

Publiée une à deux fois par an, la revue se veut un outil de connaissances, de débats et de transmissions centré sur la problématique de l'enfance maltraitée. Le CNMI veut faire de la difficulté à objectiver la notion de maltraitance un le-

vier pour ouvrir le dialogue et confronter des théories, des points de vue issus de différentes expertises : travail social, psychologie, sociologie, droit, histoire, criminologie, etc.

L'ambition de la revue n'est pas d'isoler la prise en charge de la maltraitance comme une discipline à part ; elle vise, au contraire, à faire des liens entre la recherche, la pratique et la théorie.

Depuis sa première parution en avril 2012, de nombreuses thématiques ont été brassées comme la périnatalité, les parents en difficultés psychiques ou encore l'inceste fraternel.



... À LA CRÉATION D'UN PRIX MÉMOIRE

Si le Carnet de notes attire toujours de nouveaux auteurs, force a été de constater qu'il existe, à l'heure actuelle, encore trop peu de recherches et de travaux universitaires dédiés à la problématique de la maltraitance infantile.

Afin de faire évoluer la recherche et pour sensibiliser les étudiants de différentes disciplines à l'intérêt de cette problématique complexe, l'ONE a souhaité valoriser les travaux universitaires de fin d'études sur le sujet à travers un prix attribué par le Comité éditorial du CNMI. Ces travaux doivent comporter une approche novatrice dans le champ de la prévention, de la prise en charge et/ou de la compréhension du phénomène de la maltraitance infantile.

Ce prix permet également une meilleure visibilité de la revue. Il s'adresse aux travaux de fin d'études issus des Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (de type long) à savoir l'Université de Liège (ULg), l'Université Libre de Bruxelles (ULB), l'Université Catholique de Louvain (UCL) ainsi que l'Université de Mons (UMONS). Les étudiants issus d'une Haute école (type IHECS...) dispensant un master peuvent également être visés par ce dispositif. Une campagne de diffusion de l'information a été réalisée auprès des universités concernées.

LA PREMIÈRE REMISE DE PRIX

Ce prix a été organisé pour la première fois pour les mémoires défendus à l'issue des années académiques 2017-2018 et 2018-2019.

En 2020, parmi l'ensemble des mémoires reçus, 9 étaient éligibles.

C'est le docteur Gilles Cornelis qui a reçu ce prix pour son mémoire intitulé « Que nous apprend le vécu de médecins généralistes sur les composantes de leur intervention dans une situation de suspicion de maltraitance infantile non-urgente ? ».

Le jury pluridisciplinaire, à l'image de la revue, a notamment mis en avant l'originalité consistant à faire intervenir des médecins dont on ne parle pas assez souvent (généralistes, pédiatres) et de présenter une vision biopsychosociale de la prise en charge des patients (nouveau par rapport au cursus de médecine encore fort biomédical et standardisé).

Ce travail souligne également que « le savoir théorique ne suffit pas pour permettre une prise en charge adéquate face aux situations de suspicion de maltraitance infantile non urgente en médecine générale ». Il met en exergue, au-delà du savoir-faire classique du médecin, l'importance du savoir-être qui « amène à envisager la maltraitance infantile comme un phénomène impliquant particulièrement le médecin généraliste et bouscule les repères classiques de consultations. L'engagement du médecin, le travail de l'intuition, l'accueil de la non-demande sont autant de singularités lors de la prise en charge de situations de maltraitance. Il semble que la transmission de ce savoir-être (à travers des programmes de formation) associée à un savoir-faire théorique et des techniques de communication permettrait un meilleur vécu de la situation pour les médecins généralistes ».

Malgré le contexte de la crise sanitaire qui a bousculé l'année 2020, l'ONE a souhaité maintenir la remise de ce prix. La conférence a rencontré un grand succès et suscité beaucoup d'intérêt. Celle-ci a eu lieu en visio-conférence, ce qui a permis à un plus grand nombre de participants d'y assister que cela n'aurait été possible en présentiel.



INVESTIR L'EXTÉRIEUR AVEC LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE : L'ONE ANALYSE SES PRATIQUES ET RENFORCE SON EXPERTISE

Outre les recherches systémiques menées en interne de l'ONE et les projets ONE Academy (mêlant étroitement expertise de terrain et savoirs académiques), l'Office commande régulièrement des études de large envergure sur des questions qui le préoccupent. Deux de ces projets sont ainsi arrivés à leur terme en 2020 : l'« Evaluation de l'impact des projets de lutte contre la pauvreté infantile » et l'« investissement des espaces extérieurs par les enfants et les jeunes »...

L'ONE, par l'entremise de son plan de recherche (défini tous les deux ans), a l'opportunité de s'adjoindre d'une expertise externe grâce à des appels à projets et en mettant autour de la table, lors des comités d'accompagnement de ces derniers, différents acteurs de l'ONE et spécialistes issus du secteur associatif, académique et politique de la FWB. Les thématiques abordées sont soulevées par les différents services de l'ONE et en lien direct avec ses missions. Les recherches, menées sur une ou deux années, permettent d'apporter un éclairage nouveau sur des sujets d'actualité, de proposer un retour critique sur le rôle que l'Office joue ou pourrait jouer au niveau de la mise en œuvre des politiques liées à l'enfance en coordination avec d'autres acteurs, mais aussi des recommandations et pistes de réflexion pour d'éventuels changements de pratiques ou une meilleure prise en compte de certains aspects mis en évidence par les chercheurs.

INVESTIR L'EXTÉRIEUR AVEC LES ENFANTS

La recherche sur l'« Investissement des espaces extérieurs par les enfants et les jeunes en FWB », entamée en 2018 et clôturée début 2020, partait du constat d'une diminution générale du temps passé à l'extérieur en Belgique et dans bon nombre de pays occidentaux, et ce malgré les nombreux bénéfices reconnus que cela a pour les enfants et adolescents¹. La densification de la circulation routière, le surinvestissement des écrans, ou encore l'évolution sécuritaire de notre société expliquent en partie ce constat. L'ONE a dès lors souhaité mettre en avant les leviers activables pour y remédier et des équipes de l'Université de Liège et du RIEPP (Réseau Initiatives Enfants-Parents-Professionnels asbl) se sont ainsi attelées à la question, au moyen d'une vaste revue de la littérature, de questionnaires auprès de parents et de professionnels ainsi que plusieurs enquêtes de terrain. Après deux ans de recherche, les auteurs nous ont livré des clés pour comprendre les pratiques et les représentations autour de l'investissement des espaces extérieurs (IEE), chez l'adulte et chez l'enfant, mais aussi le rôle que l'Office joue ou pourrait jouer sur celles-ci. Vingt-deux recommandations ont émergé, soulignant notamment l'importance d'encourager l'IEE en reconnaissant le rôle fondamental que peuvent jouer les adultes comme les enfants.

1. Kruger et al. (2010) et Gray et al. (2015) entre autres ont montré que l'IEE contribue grandement au développement global des enfants et particulièrement à leur santé physique, motrice et psychologique, à leur socialisation, à l'éveil des sens, au développement de leur autonomie et à l'apprentissage d'une gestion mesurée des risques.

► Principales recommandations épinglées par les chercheurs dans la synthèse du rapport :

1.

Encourager l'adaptation/le développement d'espaces extérieurs publics dans toutes les communes, afin de les rendre appropriés aux enfants (stimulants, sécurisés, accessibles) et aux adultes, ainsi que faire connaître ces espaces par des moyens accessibles à tous les publics.

2.

Encourager les parents/les professionnel-le-s à ce que l'accompagnement de l'enfant à l'extérieur ne se limite pas au contrôle et à la surveillance mais devienne un moment de découverte et d'apprentissage réciproque par l'exploration, l'observation, en reconnaissant les compétences des enfants dès le plus jeune âge et la nécessité de soutenir le développement de leur autonomie.

3.

Réduire autant que possible les contraintes subies par les parents et les professionnel-le-s (manque de temps, taux d'encadrement, organisation, équipements) qui influencent les possibilités d'IEE avec leurs enfants.

4.

Prendre des mesures pour favoriser le dialogue entre tous les intervenants (parents, professionnel-le-s et enfants) afin de développer une relation de confiance réciproque nécessaire à l'IEE.

5.

Travailler sur les représentations des parents et des professionnel-le-s en identifiant les tensions inhérentes à la thématique de l'IEE, en soutenant la réflexivité des professionnel-le-s dans l'analyse des effets de leurs pratiques, en insistant particulièrement sur les bénéfices potentiels de l'IEE, en déconstruisant les a priori sur certaines activités à risque (grimper, utiliser des outils, etc.) et en travaillant sur les émotions liées à la nature (biophilie versus biophobie).

6.

Encourager l'ancrage local et social des structures d'accueil et des familles. Une bonne intégration sociale dans l'environnement de vie facilite l'IEE.

7.

Soutenir le développement des compétences des agent-e-s de l'ONE dans le domaine de l'IEE grâce aux formations (initiales et continuées), aux partages d'expériences, aux journées/voyages d'étude, à l'accompagnement des structures et à la mise à disposition d'espaces d'échange et de réflexion entre professionnel-le-s.

8.

Assurer une révision systématique des brochures ONE, des réglementations et des recommandations avec une grille de lecture qui envisage la balance dangers/risques/bénéfices.

9.

Encourager l'intégration de l'IEE dans le projet d'établissement des structures d'accueil et les projets de consultation pour enfants de l'ONE.

10.

Établir un cadre qui reconnaît une responsabilité collective. Si les professionnel-le-s ont agi en « bon père ou bonne mère de famille » et qu'un accident survient néanmoins, ils/elles doivent être assuré-e-s d'avoir le soutien de leur hiérarchie et de l'ONE.

11.

Favoriser les interactions entre les chercheur-euse-s, l'ONE et les responsables politiques compétent-e-s dans le domaine.

12.

Sensibiliser les instances décisionnelles aux bienfaits de l'IEE pour la société, de manière générale et à long terme, afin d'encourager l'investissement financier et humain facilitant la concrétisation des pistes d'action favorables à l'IEE.

► Diffusion des résultats

Face à l'impossibilité de réunir chercheurs et membres du personnel de l'ONE pour partager les résultats de cette vaste enquête, le tournage de capsules vidéo a été mis sur pied fin 2020 afin de diffuser les résultats de la recherche, à l'intention des professionnels de l'ONE dans un premier temps.

Les thématiques ont été sélectionnées au regard des missions de l'Office, comme la question des bénéfices de l'IEE tant pour la santé physique que le développement de l'enfant et son rapport à l'environnement, de la gestion mesurée des risques ou encore de l'aménagement (des espaces dédiés aux enfants mais aussi de l'espace public).

Ces thématiques se trouvent par ailleurs au cœur de la prochaine campagne de sensibilisation et d'information de l'ONE (2021-2023).



LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

40% des enfants à Bruxelles et 25% des enfants en Wallonie vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci représente pas moins de 80.000 enfants de 0 à 6 ans touchés par ce fléau en Fédération Wallonie-Bruxelles. Face à ce constat alarmant, l'ONE a souhaité pouvoir évaluer l'impact d'une partie des projets liés à la lutte contre la pauvreté infantile développés en FWB dans le cadre de différents lieux agréés et/ou subventionnés par l'Office tels les Lieux de rencontre enfants-parents (LREP) ou encore les Haltes-Accueil. L'ONE, avec CAP48 et la Fondation Roi Baudouin se sont donc associés en 2018 pour commanditer une recherche à ce sujet qui a été confiée conjointement à des équipes de l'ULB et de l'UMONS.

Les auteurs de l'enquête ont notamment mis en avant 5 mécanismes mobilisés par les professionnels et porteurs de résultats, sous certaines conditions, pour les familles précarisées : la guidance parentale, l'étayage de l'enfant, l'étayage des compétences parentales, la co-éducation et la pédagogie institutionnelle. La complémentarité de ces mécanismes ainsi que l'idée de cartographier les différents projets/services oeuvrant dans cette direction en FWB pour permettre notamment aux équipes de se mettre davantage en réseau a particulièrement retenu l'attention de l'Office.



Les concepts en bref...

La **co-éducation** fait référence à un partenariat éducatif entre parents et professionnels

La **guidance parentale** consiste à réorienter les familles vers des services/structures spécialisées

L'**étayage des compétences parentales** vise à soutenir les parents dans leur parentalité

L'**étayage de l'enfant** quant à lui vise à soutenir celui-ci dans ses compétences et stimule son développement par une prise en charge directe.

Enfin la **pédagogie institutionnelle** renvoie à la prise en charge de l'enfant par décision de justice.

La recherche aurait dû faire l'objet d'une présentation en mai 2020 mais, dû à la crise sanitaire, la remise des résultats a été reportée et la diffusion de ceux-ci n'a pu se faire qu'en ligne. Trois événements ont ainsi été préparés par les trois commanditaires ; deux présentations ont eu lieu en novembre 2020, une organisée par CAP48 à l'attention des associations ayant participé directement à l'enquête, et la seconde par l'ONE pour les cabinets et instances décisionnelles de l'Office. Un troisième événement s'est tenu en février 2021, organisé par la Fondation Roi Baudouin cette fois. Ce webinaire a permis de poser un certain nombre de questions aux participants, notamment quant aux suites à apporter à cette recherche. Il en est ressorti non seulement que les professionnels de terrain se reconnaissent dans les différents constats et schémas de fonctionnement présentés par les chercheurs, mais aussi qu'il y aurait un intérêt à favoriser les échanges entre professionnels, que ce soit via une plateforme, l'organisation de journées d'études ou autres pistes que l'ONE ne manquera pas d'exploiter.

Les rapports de ces deux recherches se trouvent notamment sur la page « recherches » de notre site Internet : <https://www.one.be/professionnel/recherches/recherches/2019-2021/>

« OSE LE VERT RECRÉE TA COUR »



Source photo : Goodplanet, Ecole Jean Paul II - Perwez

L'Office de la Naissance et de l'Enfance participe depuis quelques années au jury de sélection des projets « Ose le vert-recrée ta cour » financés par les Régions wallonne et bruxelloise et coordonné par l'Association Goodplanet Belgium.

En 2019-2020, l'ONE a soutenu le projet de recherche portant sur l'« *Évaluation de l'impact du projet Ose le vert, recrée ta cour (OLV) sur les pratiques des professionnels de l'Accueil Temps Libre et sur les interactions scolaires/extrascolaires au sein des écoles lauréates* ». Les résultats de recherche transmis en juin 2020 par l'équipe de chercheurs s'appuie sur une étude quantitative par questionnaire et qualitative. Pour ce deuxième volet, les conséquences de la pandémie de coronavirus ont empêché une partie des focus groups, et n'ont pas permis de rencontre d'équipe sur site.

Malgré les conditions sanitaires, l'équipe de chercheurs de Goodplanet Belgium et de la Haute Ecole Bruxelles-BRABANT a pu mettre en évidence quelques résultats intéressants pour la poursuite du soutien de l'investissement de l'espace extérieur par les enfants en contexte d'accueil extra-scolaire. Les résultats mettent notamment en exergue la nécessité :

1. d'impliquer les enfants dès le départ dans le projet.
2. de considérer le temps de l'enfant au sein de l'espace scolaire comme un continuum entre l'accueil (le matin et le soir), le temps de midi et l'enseignement.
3. de communiquer le plus régulièrement possible entre tous les acteurs concernés par le projet (parents y compris).
4. d'établir une alliance éducative entre professionnels d'une même communauté éducative partageant des espaces communs. Cela nécessite notamment d'impliquer les acteurs de l'accueil comme les enseignants dès le début. Cette alliance nécessite des temps de concertation entre corps de métier complémentaire au sein de l'institution.

Par ailleurs, les chercheurs ont relevé

1. les besoins de formation des accueillants liés à l'investissement de l'espace extérieur.
2. la nécessité d'une (re)connaissance du métier d'accueil extrascolaire.
3. La nécessité d'une stabilité du personnel d'accueil permettant une implication à moyen et long terme dans le projet.





Ose le vert

— RECRÉE TA COUR —

FOCUS SUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE) ET LA VACCINATION



Depuis la 6^e réforme de l'état et le transfert de différentes compétences, l'ONE est notamment responsable de la politique de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) ainsi que du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin de mettre en place et développer la prévention vaccinale, programme préventif essentiel de notre société, deux actions spécifiques ont été réalisées en 2020 : les enquêtes de couvertures vaccinales en PSE et le lancement de l'Unité Mobile de Vaccination (UMV). L'ONE a également commandité en 2020 une recherche globale sur les programmes de promotion de la santé en PSE.

Lors de l'année 2020, l'entièreté de la société a été impacté par la crise sanitaire et les programmes de prévention de la santé n'ont malheureusement pas été épargnés. Le développement de l'Unité Mobile de Vaccination et les enquêtes de couvertures vaccinales en PSE ont alors pris encore davantage de sens afin d'évaluer et minimiser l'impact du COVID-19.

Depuis le transfert de compétences à l'ONE, l'Office s'est doté d'une direction PSE soutenue d'un pôle PSE au sein de la Direction santé et de conseillers médicaux PSE, en appui à la qualité des missions. Partant du constat de l'hétérogénéité des pratiques et des perceptions dans la mission de soutien et de développement de programmes de promotion de la santé et d'un environnement scolaire favorable à la santé prévue dans le décret PSE, l'ONE a commandité une évaluation à ce propos.

Outre la gestion de la crise sanitaire, ces trois actions (Enquête de couverture vaccinale PSE de 2020, l'Unité Mobile de Vaccination et la recherche sur les programmes de promotion de la santé par la PSE) ont été au cœur de l'action de soutien au secteur PSE en 2020.

ENQUÊTE DE COUVERTURE VACCINALE EN PSE

Les enquêtes de couvertures vaccinales ont un rôle essentiel pour évaluer et faire évoluer le Programme de vaccination de la FWB. En ce qui concerne celles réalisées en PSE, elles sont maintenant intégralement gérées et organisées en interne à l'ONE. Grâce aux pôles PSE et vaccination de la Direction Santé et à la Direction Recherche et Développement, des analyses fiables et statistiquement valides peuvent être obtenues. Un travail très important est fourni afin de s'assurer que l'enquête soit représentative de l'ensemble des élèves qui participent à l'enseignement organisé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2020, c'est une enquête sur la vaccination contre le HPV en 2^eème secondaire qui a été réalisée. Il était en effet essentiel de pouvoir évaluer l'élargissement de cette vaccination aux garçons et à la prévention de l'ensemble des cancers liés aux HPV ainsi qu'à la prévention des verrues génitales qui a débuté en septembre 2019.

► Dans la pratique

Concrètement, un échantillon de classes est tiré au sort de façon aléatoire dans chaque province (Bruxelles-Capitale, Brabant Wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur). Il est stratifié par réseau de vaccinateur (CPMS-WBE, SPSE provincial / communal / COCOF et SPSE libre).

L'enquête de couverture vaccinale chez les élèves de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisée à partir des données des dossiers médicaux des élèves.

Un formulaire de recueil de données est transmis aux services/centres qui le complète et le renvoie. Ces enquêtes sont réalisées dans le cadre de la mission de l'article 2 (alinéa 2) du nouveau décret PSE de 2019¹. Les données récoltées sont rendues anonymes et traitées conformément au respect du RGPD².

Un suivi considérable est effectué à cette étape auprès des services et centres participants afin de vérifier (erreurs d'encodage, données manquantes, ...) et consolider (non-réponses, classes manquantes, ...) les données qui sont reçues.

L'étape qui suit est l'analyse statistique des données rendues anonymes. Cette dernière permet de mettre en avant tout une série de constats relatifs à la situation vaccinale sur le terrain. Ainsi, on peut constater des liens entre le taux de vaccination et le type de vaccinateurs (CPMS-WBE, SPSE communaux, provinciaux, libre), le type d'enseignement (général, technique, professionnels), la localité,

Toutes les étapes de l'enquête sont consignées dans un rapport global. Le résumé est disponible sur : https://www.ccref.org/e-vax/resume_enquete_couverture_pse_2018-2019.pdf

UNITÉ MOBILE DE VACCINATION (UMV)

L'unité mobile de vaccination est l'une des actions mises en place afin de soutenir le secteur PSE dans le changement d'âge de la 2ème dose de la vaccination contre la rougeole, rubéole, oreillons (RR02) depuis septembre 2020.

Pour ce faire, un travail conséquent a été réalisé pour organiser, gérer et mettre en place cette unité, qui est entrée en fonction au 1er septembre 2020.

L'UMV est constituée d'infirmières réparties en équipes ou individuellement sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le temps consacré à la vaccination est de l'ordre de 4 jours et demi par semaine, un après-midi étant réservé à la partie administrative de leur fonction. Il est possible de faire appel à l'unité mobile pour une demi-journée (le matin ou l'après-midi) ou pour une permanence vaccinale (matin et après-midi).

1. Pour plus d'informations : https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-04-17&numac=2019011882

2. Pour plus d'information sur le traitement des données médicales : par e-mail à dpo@one.be ou par courrier à DPO ONE, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles.



L'objectif de l'unité mobile est d'aider à remplir la mission vaccinale pour les vaccinations aux âges recommandés à savoir :

- La vaccination RRO2 à 7- 8 ans (2ème primaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination tétravalente DTPa-Polio et vaccination contre la méningite C).
- La vaccination de transition RRO2 à 11- 12 ans (6ème primaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination RRO1 et vaccination contre l'Hépatite B).
- La vaccination contre le papillomavirus humain à 13-14 ans (2ème secondaire) et les rattrapages si nécessaire (vaccination RRO1 et RR02 et vaccination contre l'Hépatite B).
- La vaccination contre la diphtérie-tétanos-coqueluche (dTpa) à 15-16 ans (4ème secondaire) et les rattrapages proposés à cet âge si nécessaire (vaccination RRO1 et RR02).

Suite à la situation engendrée par le COVID-19, les missions de l'UMV ont été élargies afin d'assister les structures PSE au niveau du travail administratif lié à la vaccination ainsi que pour toutes vaccinations de rattrapages qui n'auraient pas pu être effectuées lors de l'année scolaire 2019-2020.

L'ONE a beaucoup milité auprès du secteur PSE pour que la vaccination reste une priorité dans le cadre de la gestion

de l'épidémie COVID-19 en milieu scolaire. De nombreuses communications auprès des services et du public ont été réalisées afin que la mission vaccinale soit poursuivie. L'ONE a d'autant plus insisté du fait de la mise à disposition de cette unité mobile de vaccination.

Sur le terrain, c'est particulièrement la province du Hainaut suivie de celle de Liège et la Région Bruxelloise qui font appel à cette unité mobile. Pour le début de l'année scolaire 2020, ce sont les vaccinations contre RRO et HPV pour lesquels un support a été demandé. Cela correspond aux priorités fixées par l'ONE suite la crise. Cette dernière a eu un impact non-négligeable sur la fonction de l'UMV. En effet, des nombreuses interventions (à peu près 15 % des demandes) ont été annulées par les services suite à la charge de travail lié au tracing du COVID-19 ou quarantaine, fermeture d'école et autres.

Pour plus d'informations sur la vaccination, rendez vous sur :



EVALUATION DE LA MISSION DE MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE FAVORABLE À LA SANTÉ

La publication des décrets PSE de 2001 et 2002 a introduit un changement de paradigme dans la médecine scolaire, introduisant un axe de promotion de la santé. Ainsi, la première mission décrétale PSE est le soutien et le développement de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé. Cette mission devait théoriquement représenter 20% de l'activité en PSE. Près de 20 ans après cette évolution et une dizaine d'années après l'introduction des projets de service, il était intéressant et utile de réaliser une évaluation. Cette évaluation a été attribuée en septembre 2019 à l'équipe de recherche SPIRAL (Université de Liège) et finalisée en octobre 2020. Cette recherche apporte un état des lieux de la mission quant à sa mise en oeuvre, les perceptions des différents acteurs du secteur à son sujet, les diverses pratiques de suivi et d'évaluation réalisés pour rapporter cette mission, et propose des recommandations à l'ONE.

► Quelques constats

L'évaluation fait notamment les constats suivants, en matière de mise en oeuvre et de perceptions :

En ce qui concerne la mise en oeuvre de la mission, l'équipe de recherche relève que les modalités de financement, les ressources humaines et le contexte dans lequel une politique de PSE est conduite entraînent de grandes disparités entre les équipes PSE dans la réalisation des missions PSE.

Les formations initiales et continues des équipes PSE les préparent rarement à une approche holistique et intégrée de la santé comme prônée par la Promotion de la Santé à l'École. Le recrutement de médecins scolaires ainsi qu'un fort turnover des infirmières et des médecins des équipes PSE affaiblit la mise en place de projet(s) sur le long terme, important dans une logique de Promotion de la Santé (à l'école).

Les perceptions des acteurs sont très hétérogènes vis-à-vis de cette mission 1 et de sa mise en oeuvre. Ainsi, la compréhension de la première mission et, plus largement, du concept de Promotion de la Santé à l'École varie énormément et donc les actions réalisées par les équipes PSE dans le cadre de cette mission ne sont pas toujours en adéquation avec les principes prévus par la législation. La confusion qui existe entre les missions des CPMS et des SPSE vient renforcer cela.

Les différentes modalités de mise en oeuvre de la mission appuient la diversité de perceptions des partenaires. Si l'importance de la mission est souvent relevée, les bilans de santé et les vaccinations sont toutefois les missions les plus reconnues et visibles pour eux. Ceci engendre que les équipes PSE interviennent régulièrement de manière ponctuelle pour répondre à une demande de l'école. Cette situation affaiblit la construction d'une relation partenariale inscrite sur le long terme qui est pourtant nécessaire à la mise en oeuvre des projets relevant de cette mission de promotion santé.

► Et demain ..

Cet état des lieux, confronté à la littérature sur les programmes de promotion de la santé (à l'école) efficaces et en collaboration avec le secteur et les partenaires doit permettre à l'ONE de mieux baliser et accompagner cette mission, qui est aujourd'hui interprétée et effectuée de façon hétérogène.

En 2021, plusieurs groupes de travail sont prévus à cet effet pour poursuivre la réflexion avec le secteur.



PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL



L'allaitement maternel présente de nombreux bienfaits pour la mère et pour l'enfant. Recommandé par l'Organisation mondiale de la santé et par l'ONE, l'allaitement exclusif est pratiqué en Belgique par 8 femmes sur 10 en maternité. Dans le cadre de cette mission de santé prioritaire, des outils d'information et/ou d'animations sont développés par l'ONE tant à destination du grand public qu'à destination des professionnels. Chaque année, la semaine mondiale de l'allaitement maternel est organisée pour soutenir et encourager cette pratique...

LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DE L'ONE

L'allaitement se prépare bien avant la naissance. Ainsi, lors de leurs entretiens individuels avec les futurs parents ou lors d'animations collectives sur le sujet, les professionnels de terrain de l'ONE (les PEP's) abordent cette thématique tout au long de la période prénatale.

Une série de questions que les (futurs) parents peuvent se poser sont développées dans la brochure « L'allaitement maternel » (traduit en 10 langues disponibles sur one.be) ainsi que sur les pages du site ONE.be dédiées à ce sujet: Quels sont les bienfaits de l'allaitement ? Quand débiter l'allaitement ? Comment savoir si le bébé à faim, s'il boit assez ? Comment concilier allaitement et reprise du travail ? etc.



La thématique de l'allaitement est également évoquée dans le module d'animation de l'ONE sur la grossesse « La Bulle sensorielle ».

En période postnatale, dans les consultations pour enfants de l'ONE, l'accompagnement des PEP's, soutenu éventuellement par des PEP's (référénts en allaitement – RAM), est également réalisé pour les parents afin de les informer, les écouter, les accompagner pour leur permettre de réaliser au mieux leur projet d'allaitement.

La fonction de Référént Allaitement Maternel (RAM) a l'ONE été inaugurée en 2019 (avec 3 PEP's) et devrait, d'ici septembre 2021, compter 20 RAM répartis sur le territoire de la FWB. Les objectifs poursuivis par ce dispositif de RAM reposent sur le développement des connaissances et des compétences des PEP's et l'amélioration de la qualité de l'offre de service aux familles en matière d'allaitement.

Les Référénts Allaitement Maternel sont référénts pour un nombre limités d'équipes de PEP's. Leur mission est :

- d'offrir un soutien individuel aux collègues via des permanences téléphoniques. Des rencontres peuvent aussi être réalisées conjointement avec la PEP'S afin de proposer un accompagnement autour de l'allaitement. Le référént ne rencontrera jamais seul la famille. Il s'agit d'un contact ponctuel et limité dans le temps. Le PEP'S reste l'interlocuteur principal auprès de la famille.
- d'organiser un workshop pour les nouveaux PEP's dès leurs 1ères semaines d'entrée en fonction. Cette initiative s'organise en plus de la formation dispensée sur l'allaitement (à l'entrée en fonction) et ne s'y substitue pas.

DES OUTILS POUR INFORMER, UNE CAMPAGNE MONDIALE POUR PROMOTIONNER

En 2020, outre les informations sur l'alimentation du nouveau-né de 0 à 3 ans figurant sur www.one.be, différents outils ont été actualisés pour les adapter aux nouveautés en la matière (cf tableau des temps de conservation du lait maternel réalisé par l'ONE d'après ABM Clinical Protocol¹). Il s'agit de :

- « Allaitement maternel, guide à l'usage des professionnels de la santé ». Il est important que la maman entende, pendant sa grossesse puis tout au long de son allaitement, un discours cohérent et adapté à sa situation de la part des professionnels qui l'accompagnent. Ce guide cherche dès lors à améliorer la compréhension de la physiologie et met aussi l'accent sur l'importance d'un bon démarrage de la lactation, du respect des rythmes évolutifs du bébé, et évoque des situations particulières.



- Fiche sur l'allaitement maternel faisant partie de la série "Images pour accompagner les parents" à destination du public ayant peu ou pas accès au français. L'information sur les temps de conservation du lait maternel a été adaptée, ainsi que la fiche pédagogique qui accompagne l'outil.



- Les mamans qui souhaitent continuer à allaiter leur bébé peuvent tirer leur lait pour en faire des réserves de lait maternel. Des précautions de conservation doivent toutefois être respectées pour éviter tout risque de contamination. En 2020, l'ONE a réalisé un magnet "Conservation du lait maternel" qui permet d'avoir une vue rapide sur les temps de conservation du lait maternel. Il envisage 3 situations de conservation : à température ambiante, au frigo et au congélateur. Il est suggéré de placer le magnet dans un endroit facilement consultable comme par exemple sur le frigo.



LA SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Cette campagne de sensibilisation a lieu chaque année la première semaine d'octobre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est initiée par la World alliance for Breastfeeding (WABA) qui propose à chaque fois un thème différent à décliner.

À cette occasion, l'ONE relaye l'affiche réalisée par le Comité Fédéral de l'allaitement maternel, les outils existants à l'ONE et les coordonnées des PEP's - Référents allaitement en FWB.

Pour ce faire, divers supports de communication sont utilisés, tant pour les professionnels de l'ONE (newsletter aux agents de 1^{ère} et 2^e ligne de l'ONE, site Excellencis : plateforme d'information/formation destinée aux médecins ONE) que pour les (futurs) parents (site ONE, réseaux sociaux Facebook et Instagram).

1. 8 –conservation du lait humain destiné à un usage domestique pour un bébé né à terme. *breastfeed med* 2017 ; 12(7) :390-5)

ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉS PSYCHOSOCIALES : QUELS DÉFIS POUR LES PROFESSIONNELS ?



Dans la continuité du document « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », un nouvel outil visant plus spécifiquement l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales a été réalisé. Ceci dans l'objectif de mettre en avant et de développer des outils, des méthodologies mais aussi des postures pouvant aider les professionnels dans leur accompagnement des familles.

Le document « Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales » s'appuie sur cinq recherches-actions qui ont été accompagnées par le Fonds Houtman dans le cadre de deux appels à projets portant sur le thème de la pauvreté, entre 2009 et 2013.

Au cours de la réalisation et de l'accompagnement de ces recherches-actions, les professionnels engagés ont exprimé que le défi de leur accompagnement des familles était de pouvoir prendre en compte les cinq postures professionnelles suivantes :

- Favoriser chez les parents une « prise de conscience » de la réalité vécue par l'enfant et de ses besoins ;
- Valoriser les compétences parentales sans négliger leurs vulnérabilités et les répercussions sur l'enfant ;

- Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, chercher à comprendre leur réalité ;
- Créer une alliance parents-professionnels et co-construire un projet spécifique pour l'enfant ;
- Mobiliser le réseau et les ressources pour casser la logique de précarisation et permettre la mise en place d'un projet personnel pour les parents.

Ces cinq postures professionnelles formulées de façon concrète renvoient aux principes et balises du référentiel. Ainsi, le document « Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales » détaille chacune de celles-ci au regard de témoignages de chercheurs-acteurs.



Afin de faire connaître cette nouvelle contribution et favoriser l'appropriation du document auprès des professionnels en contact direct ou indirect avec les familles, quatre capsules vidéo ont été réalisées. Celles-ci évoquent les raisons qui ont amené à la création d'un tel outil d'accompagnement, apportent un éclairage sur différents concepts (tels que la pauvreté, la précarité, la vulnérabilité et la pauvreté éducative) et détaillent également les cinq postures-défis grâce à l'intervention de professionnels belges, français et canadien.

Ainsi, plus de 700 professionnels se sont inscrits pour pouvoir recevoir en avant-première les liens vers les vidéos. Depuis mi-décembre 2020, le document « Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales » ainsi que les capsules vidéo sont disponibles sur le site <https://parentalite.be/satellite/contribution-vulnerabilites-contexte-et-notions-cles>

Notons que le document « Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales » a été rédigé bien avant la crise sanitaire liée au COVID-19 et n'aborde donc pas la question de l'impact de cette crise sur l'accompagnement des familles. Néanmoins, dans les capsules vidéo, certains intervenants font des liens avec cette situation et les conséquences pour le travail avec les familles et avec le réseau.

CONCLUSION

L'ONE souhaite poursuivre les échanges et réflexions avec les professionnels autour de ces outils et défis lors de formations ou de présentations en interne et en externe.

Focus sur le référentiel « Pour un accompagnement réfléchi des familles » : Ce référentiel propose aux professionnels en contact direct ou indirect avec les familles un document de référence posant des balises éthiques et des repères pédagogiques afin de promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents, et de permettre le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité.



ELABORATION DU PROGRAMME QUINQUENNAL DE FORMATIONS CONTINUES

FORMATION

La formation continue constitue un processus indispensable pour contribuer à l'amélioration des services offerts par les structures qui dépendent de l'ONE. Au travers d'un programme de formation continue (PFC), l'Office de la Naissance et de l'Enfance développe et met en œuvre une politique de formation à l'attention des différents publics des différents secteurs.

Depuis 2004, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) assure la coordination d'un système de formation continue à l'attention des publics externes¹ concernés par une ou plusieurs missions de l'Office. Celle-ci permet d'une part de répondre aux obligations en matière de formation dans les différents secteurs, d'autre part de contribuer à la professionnalisation de différents métiers et fonctions par le développement de compétences-clés. Quatre catalogues de formation continue sont édités annuellement.

Chaque année plus de 2000 jours de formations continues sont subventionnés par l'ONE à l'attention des différents publics. Ce système de formation continue se réalise avec le concours d'opérateurs de formation agréés, d'agents ONE mais aussi au travers de conventions de collaboration permettant de reconnaître des formations réalisées par d'autres organismes.



1. Professionnels et/ou volontaires dans le cadre de structures d'accueil de l'enfance ou encore dans les consultations pour enfants ou dans les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) en ce compris les centres PMS – FWB.

UN TRAVAIL MOBILISANT DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL

Le travail d'élaboration du PFC a démarré en janvier 2020 par une présentation d'hypothèses de travail et d'un planning qui ont été validés par le groupe de pilotage de formations continues².

Tout au long de l'année, ce programme a été élaboré avec le concours de différentes instances et groupes de travail :

- **le groupe de pilotage des formations continues** qui a été associé directement aux travaux d'écriture ;
- **le comité de suivi** qui rassemble tous les opérateurs de formation continue agréés et subventionnés à ce jour : lors des différentes récontres, les opérateurs ont informés des hypothèses de travail et de l'état d'avancement du travail et ont pu nourrir la réflexion.

Contribution des opérateurs de formation à la réflexion sur le PFC

La Direction Psychopédagogique (DPP) a demandé aux représentants des opérateurs de formation de réaliser une enquête auprès de tous les opérateurs de formation subventionnés afin de recueillir leurs avis et expériences relatives à différents aspects : la récurrence (nouveau mécanisme mis en œuvre dans le cadre du programme 2018-2021), le soutien au présentisme, la gestion des annulations de formation et la question d'éventuelles pénalités aux opérateurs d'accueil, les conditions à rencontrer pour des accompagnements d'équipe pertinents, les moyens mis en œuvre par les opérateurs de formation pour atteindre les publics les plus éloignés de la formation, la question des collaborations entre opérateurs pour atteindre de nouveaux objectifs collectifs.

Cette enquête a été réalisée en mars 2020 et les résultats ont été présentés dans le courant des mois de mai et juin au groupe de pilotage des formations continues, aux opérateurs de formation et au Conseil d'avis. Elle a permis de mettre en évidence différentes pistes à partager entre opérateurs et les propositions des opérateurs.

En parallèle à ce travail de concertation, une analyse des différentes législations sous l'angle « formations continues » a été réalisée par la DPP pour intégrer de manière plus précise les indications légales au sein du PFC.

- **le Comité de pilotage interne de Formations continues** : groupe pluridisciplinaire rassemblant des représentants de différentes Directions. Ce groupe participe également aux jurys concernant la sélection des modules de formation. Il contribue à la réflexion interne concernant différents aspects de la politique de formation ;

- **les directions ONE concernées par le programme** : Direction de la Coordination Accueil (DCAL), Direction Accueil durant le Temps Libre (DATL), Direction des consultations et visites à Domicile (DCVD), Direction Santé (concernant les priorités pour le secteur PSE), Direction Recherches et Développement (concernant les formations relatives à l'axe « environnement », et les priorités pour les services spécifiques de soutien à la parentalité) ;
- **les conseillers pédagogiques** ;
- **le service Formations continues**.

L'ensemble du travail a été coordonné par la Direction Psychopédagogique.

► Consultation des instances d'avis

Une première version du programme de formation continue et des priorités a été également transmise à différentes instances d'avis (Commission d'agrément ATL, Conseil d'avis, Commission PSE) en septembre 2020.

Après réception des avis, commentaires et suggestions, en octobre et novembre 2020, une phase d'intégration des suggestions retenues a été réalisée par la DPP.

► Ecriture du programme de formations continues

Le groupe de pilotage de formations continues a été étroitement associé à la rédaction du programme de formation continues entre mai et fin août 2020. En septembre, la proposition de PFC a été présentée aux directions concernées et aux instances d'avis (Commission PSE, Conseil d'avis et Commission d'agrément ATL).

► Travail sur les priorités de formation

Quant aux priorités de formation, elles ont été affinées entre août 2020 et fin octobre 2020 au travers d'une analyse des besoins s'appuyant sur une négociation entre les points de vue des commanditaires, des bénéficiaires de formation, des acteurs intermédiaires : c'est-à-dire les différentes directions concernées (DSanté/DPSE, DATL, DCAL, DRD, DCVD, DPP), les participants aux formations via notamment l'analyse des évaluations, les acteurs chargés de l'accompagnement de la qualité, les propositions des instances d'avis ainsi que le comité de pilotage interne.

2. Le Groupe de pilotage de formations continues est composé de cinq représentants des opérateurs de formation continue agréés, de représentants du Conseil d'avis, des Fonds sociaux des Milieux d'accueil de l'Enfance (MAE) et du secteur socioculturel et sportif (Fonds 4S), du Cabinet de tutelle, les Directions Coordination Accueil et de l'Accueil durant le Temps Libre, la responsable formations continues et de la Direction Psychopédagogique qui en assure la présidence. Ce groupe sera recomposé en y intégrant des représentants des différents secteurs concernés par le nouveau PFC.

LES NOUVEAUTÉS DE CE PROGRAMME

1

Passage d'un plan triennal à un plan quinquennal (notamment suite à la modification de la législation petite enfance – art 61³). Le programme de formation concernera la **période 2021 à 2026**. Il est prévu pour une durée de 5 ans (auparavant 3 ans). Cette durée allongée requiert de penser le système de façon plus élargie, de préciser certaines notions mises en place lors du précédent programme (ex. récurrence), de redéfinir le champ des « accompagnements d'équipe », ...

2

Élargissement des publics : le programme concernera les volontaires des consultations ONE et des lieux de soutien à la parentalité ainsi que les professionnels des services PSE (en ce compris les CPMS du réseau FWB). En effet, dans un souci de cohérence et de simplification administrative et de gestion tant pour l'ONE que pour les opérateurs de formation, il est pertinent d'intégrer tous les publics au sein d'un même programme de formation continue qui s'appuie sur une seule et même logique d'agrément et de subventionnement.

3

La possibilité d'obtenir plusieurs agréments pour différents secteurs au cours d'une procédure unique basée sur les mêmes critères.

4

Des réflexions pour améliorer la lisibilité de l'offre pour les différents publics bénéficiaires, pour soutenir davantage les plans de formation dans les équipes, pour augmenter l'offre de formation destinées à des publics les plus éloignés de la formation notamment pour rencontrer les obligations de formation dans le secteur petite enfance (c'est-à-dire 2 jours /an en moyenne pour l'ensemble des professionnels).

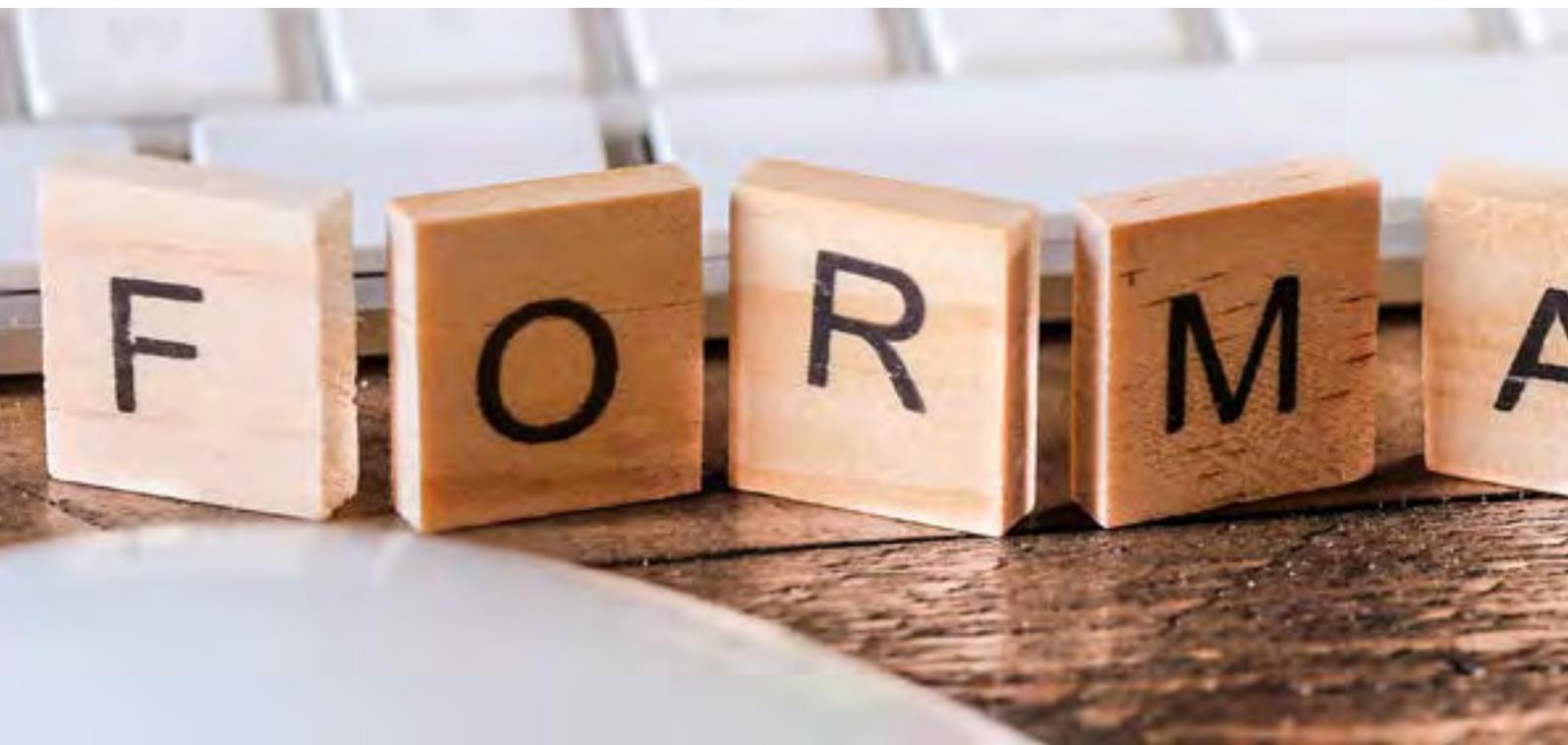
5

14 axes thématiques communs ont été définis : ceux-ci permettent de structurer les priorités de formation et de réaliser un monitoring plus précis des modules suivis par les participants. Les priorités sont déterminées à la fois au niveau des publics/ des thématiques et sous-thématiques pour lesquels une offre devrait être développée.

3. Art. 61. Le pouvoir organisateur établit, en concertation avec le personnel du milieu d'accueil, un plan de formation continue en lien avec son projet d'accueil et pour la durée de celui-ci.

Le plan de formation continue est mis en œuvre notamment via la participation du personnel à des modules compris dans un programme de formation continue arrêté tous les 5 ans par le Gouvernement, sur proposition de l'ONE.

Les (co)accueillante(s) d'enfants indépendant(e)s et le personnel des autres milieux d'accueil participent à des formations continues en lien avec le plan de formation visé à l'alinéa précédent, à concurrence d'un minimum de deux jours par an en moyenne sur la durée du plan (Arrêté du 02/05/2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant-e-s indépendant-e-s).



Au cours du programme 2021-2026, des projets pilotes seront également réalisés : de l'e-learning (blended-learning, webinaire, ...), des possibilités de bourse de supervision sont à l'étude ainsi que la possibilité de financer différents voyages d'études.

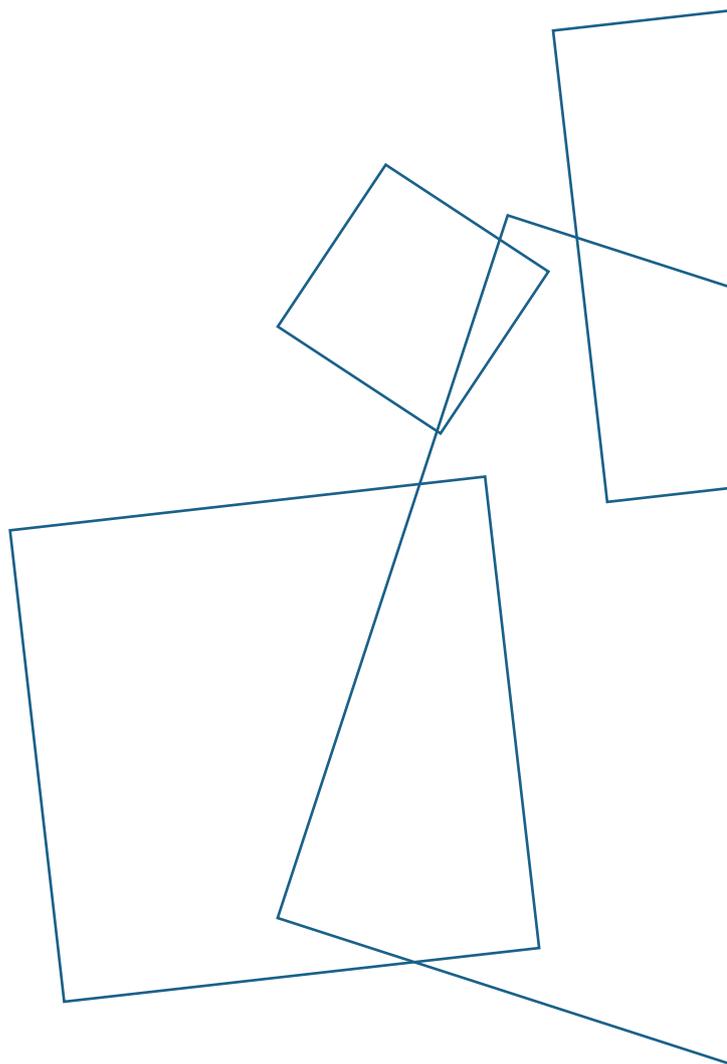
Le CA de l'ONE a validé différents documents fin novembre 2020 : projet d'arrêté relatif au programme de formation continue ainsi que les priorités de formation.

L'arrêté et son annexe ont été approuvés par le Gouvernement le 11/02/21.

Le programme de formation continue et les priorités ont été publiés sur le site de l'ONE et transmis aux candidats potentiels pour l'agrément ainsi qu'aux opérateurs de formation déjà agréés.

Les dossiers d'agrément et de subventionnement des opérateurs de formation sont attendus au plus tard **pour le 1er mars 2021**. Les différents jurys examineront ceux-ci en dans le même mois et transmettront leur avis en avril 2021.

[Pour plus d'informations – voir la page Devenir opérateur - Office de la naissance et de l'enfance \(one.be\)](#)



UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

LES IMPACTS DES VIOLENCES CONJUGALES

PARLONS-EN !



Durant deux ans, l'ONE a réfléchi, organisé et concrétisé sa campagne thématique bisannuelle de soutien à la parentalité. Celle-ci a débuté en 2019 sur base d'un constat de terrain : 29,5% des prises en charge des équipes SOS Enfants concernaient des violences conjugales. Celles-ci devaient dès lors pouvoir être appréhendées comme une forme de maltraitance à part entière, par les professionnels accompagnant les familles mais également par le grand public.

C'est ainsi que l'ONE s'est emparé du sujet en lui dédiant une campagne sur « Les impacts des violences conjugales sur le développement de l'enfant ».

MISE EN MOUVEMENT

Pour mettre ce projet en action, différents groupes ont été constitués : se sont ainsi mis au travail des professionnels internes à l'ONE (de terrain ou représentants de secteurs) mais également différents partenaires (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), Yapaka, Praxis ASBL, Fonds Houtman, Département de Médecine Générale de l'ULB).

Lors de son lancement, les différents groupes étaient bien loin d'envisager les réalités liées à la crise sanitaire qui allait happer notre société. **La pandémie a créé une nécessité supplémentaire de relayer les différentes ressources à disposition des familles prises dans les violences.**

DES MESSAGES-CLÉS

Un slogan a été créé pour la campagne et s'est adjoint d'un message-clé pour chaque tranche d'âge :

CHAQUE BÉBÉ A BESOIN DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ POUR SE DÉVELOPPER

CHAQUE ENFANT A BESOIN DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ POUR GRANDIR

CHAQUE ADO A BESOIN DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ POUR VIVRE SA VIE

LES IMPACTS DES VIOLENCES CONJUGALES

PARLONS-EN !

LA SENSIBILISATION POUR LE GRAND PUBLIC

Une série de relais ont été fait auprès du grand public. Pour ce public-cible, trois actions principales ont été mises en place : des affiches, des clips vidéos ainsi qu'une page dédiée à ce thème sur le site de l'ONE.

La cible de ce versant grand public vise trois tranches d'âge : la période in utero, l'enfance et l'adolescence. Trois slogans sont déclinés selon celles-ci au travers des affiches et des clips de sensibilisation.

Les affiches ont été envoyées aux professionnels de l'ONE et sont également disponibles sur commande pour tout professionnel concerné par la thématique via l'onglet « Pour les professionnels » du lien : <https://www.one.be/public/violences-conjugales/>

Ce même lien permet au grand public d'accéder à une série d'informations (définitions des violences, impacts concrets sur les enfants, ressources et services existants). La volonté de l'ONE était de permettre à toute personne, directement concernée ou non par les violences conjugales, de prendre conscience des nombreux impacts de celles-ci. Bien que les impacts concernent tant le sentiment de sécurité au sein du foyer, que le couple et la parentalité, c'est l'enfant qui a été mis au cœur des actions liées à cette campagne : **il entend, ressent, comprend les violences au sein du couple.**

Les clips vidéo, eux, sont disponibles sur ce même site internet et ont été relayés sur les réseaux sociaux de l'ONE.



INFORMATION, SENSIBILISATION ET PROFESSIONNALISATION POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ONE

En parallèle des axes liés à la sensibilisation et l'information, s'ajoute celui de la professionnalisation, à destination des professionnels de l'ONE. Il s'agit ainsi, au travers de leur pratique, de favoriser et renforcer les démarches de prévention.

« Quand un parent d'un enfant de moins de trois ans subit des violences, c'est comme si l'enfant subissait lui-même cette violence. »

Les impacts touchent l'enfant avant même sa naissance et ce jusqu'à l'âge adulte. La détection précoce est cruciale afin d'éviter au maximum l'installation de ces impacts sur le bien-être, l'épanouissement et le développement harmonieux de celui-ci. Toutefois, tous les professionnels ne sont pas en posture de réaliser de la détection précoce. Il s'agit alors d'accompagner les professionnels de l'ONE en les renseignant sur les ressources existantes, leur facilitant le passage de relai, les aidant à se recentrer sur leurs missions.

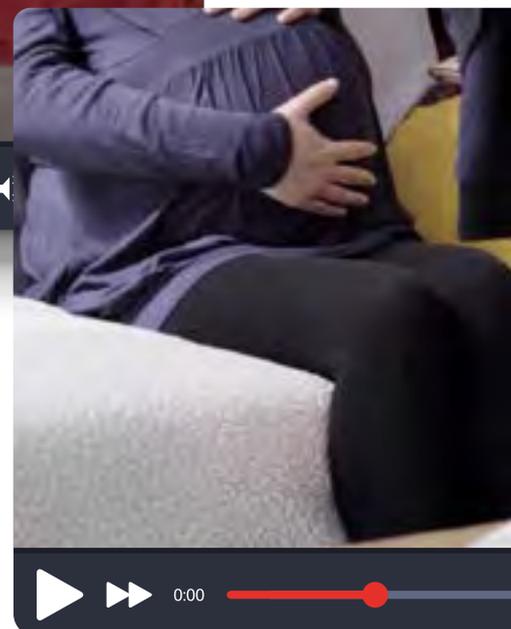
Ainsi, trois groupes de travail ont été créés à destination des professionnels de l'accompagnement, de l'accueil, et du secteur de la promotion de la santé à l'école.

LE SECTEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT : DES ACTEURS DE PRÉVENTION AU BÉNÉFICE DE L'ENFANT

Ce groupe est à destination des Partenaires Enfants-Parents (PEP's), leurs coordinateurs, les médecins des consultations ainsi que des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité (les Lieux de Rencontre Enfants et Parents et les Espaces Parents dans la Séparation).

Des vidéos de sensibilisation ont été créées pour les PEP's, celles-ci serviront de base à leurs supervisions afin de pouvoir faire le point sur la thématique, leurs ressources et le réseau qui les entoure. Les médecins sont également visés par ces vidéos afin de favoriser la collaboration de ces professionnels face aux violences conjugales. Ces derniers ont pu bénéficier d'une intervention sur la thématique dans le cadre d'une journée leur étant dédiée. L'outil de base pour ces professionnels, leur fournissant des repères et des balises est le référentiel « Violences au sein du couple : les enfants en souffrance » réalisé par le Département de Médecine Générale de l'ULB en collaboration avec le Fonds Houtman.

Des journées de sensibilisation, d'informations et d'échanges seront également prévues pour les Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité.



LE SECTEUR DE L'ACCUEIL : DE L'IMPORTANCE DE RESTER ACCUEILLANT

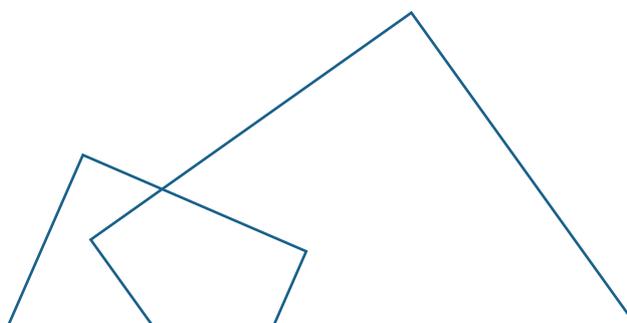
Pour les professionnels de l'accueil de la petite enfance, l'enjeu principal était de leur donner la possibilité de connaître les impacts des violences conjugales sur le petit enfant, mais également de fournir une série de balises pour maintenir une position d'accueillant auprès des familles. Ainsi est née la brochure « Les impacts des violences conjugales sur le développement de l'enfant : quel rôle pour les professionnels de l'accueil de la petite enfance ? ».

LE SECTEUR DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE : ACTEUR À PART ENTIÈRE DE LA DÉTECTION

Un focus-group a été organisé dans le cadre de la campagne, l'objectif était de cerner les besoins et possibilités d'action de ces professionnels. Il ressort qu'une série d'outils sont déjà disponible, il s'agira alors de veiller à leur bonne articulation et actualisation. Les médecins ont par ailleurs accès au référentiel, au même titre que les professionnels du secteur de l'accompagnement. La priorité choisie a ainsi été l'intégration de cette thématique aux formations proposées spécifiquement à ces professionnels.

UN MOUVEMENT INITIÉ, LE MAINTIEN D'UNE RÉALITÉ, DES PERSPECTIVES À ENCLANCHER...

En poursuivant les actions mises en œuvre, les professionnels de l'ONE ont désormais de nouvelles cartes en main en vue de poursuivre et optimiser le travail de prévention réalisé auprès des familles avec pour objectif la diminution de cette forme de maltraitance infantile.



Parentalité.be
à l'intention des professionnels



LE SITE PARENTALITE.BE EST EN LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS

Aujourd'hui, de plus en plus de professionnels se questionnent sur la manière d'accompagner et de soutenir les parents dans leur rôle. Que ce soit dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons ou au regard des diverses formes de pratiques parentales, de vécus et de conditions d'exercice de la parentalité, les professionnels du soutien à parentalité s'interrogent sur la façon de poser des mots et d'accompagner au mieux les familles dans les situations qu'elles peuvent vivre. Afin de pouvoir alimenter les réflexions et tenter de répondre aux questions, le site www.parentalite.be a ainsi été créé en 2020 par l'ONE en collaboration avec une série de partenaires institutionnels...

LES ORIGINES DU PROJET

Le site parentalite.be s'inscrit dans la continuité du document « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité ».



Ce référentiel a été réalisé par l'ONE en collaboration avec l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant dans l'objectif de soutenir la réflexivité des professionnels autour du soutien à la parentalité.

Suite à la parution du référentiel, la rénovation du site parentalite.be s'est dès lors imposée. En effet, ce site, développé à l'origine par l'Observatoire de l'Enfance de la Jeunesse

et de l'Aide à la Jeunesse, a été entièrement repensé afin d'approfondir certains éléments du référentiel en le faisant connaître davantage et en élargissant la réflexion en matière de soutien à la parentalité. Ce site s'adresse exclusivement aux professionnels, tous secteurs confondus, en contact direct ou indirect avec les familles et les parents.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance a coordonné la réalisation du nouveau site et en assure l'évolution en collaboration avec des partenaires, notamment le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, le Fonds Houtman, l'Observatoire de l'Enfance de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Commission Communautaire Française, l'Enseignement, l'Agence pour une Vie de Qualité et le service Personne Handicapée Autonomie Recherche.

Cette collaboration permet également de mieux cibler un public hétérogène de professionnels.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DU SITE

Le site www.parentalite.be est en ligne depuis décembre 2020 pour répondre aux questionnements des (futurs) professionnels de l'enfance, en matière de soutien à la parentalité. Ces objectifs principaux sont : Favoriser un langage commun au sein des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), informer des nouveautés en matière de soutien à la parentalité, favoriser la rencontre et les échanges entre professionnels, alimenter et stimuler la réflexion commune.

RUBRIQUES

Les thématiques développées sur parentalite.be s'intéressent à des thèmes proches des pratiques des professionnels de terrain en lien avec l'actualité et des enjeux de la société.



Organisées sous forme de rubriques, elles permettent aux internautes de prendre connaissance de ressources bibliographiques existantes, du réseau, des textes légaux, d'outils, et de l'une ou l'autre nouveauté en FWB.

Le site se voulant évolutif, d'autres thématiques verront le jour...

Les internautes peuvent également visionner **des capsules video sous forme d'interviews**, menées auprès de professionnels qui partagent des pratiques, concepts ou avis en matière de soutien à la parentalité.

Un **annuaire des services** souhaitant apparaître sur ce site permet également aux professionnels d'élargir leur réseau et de mettre en commun des projets spécifiques de soutien à la parentalité.

Enfin, un **agenda** informe les professionnels des prochains événements en lien avec le soutien à la parentalité, qui auront lieu tant en FWB qu'en dehors de la Belgique.

Pour rester informés de toutes les nouveautés parues sur www.parentalite.be, les internautes sont invités à s'inscrire à une **newsletter**.

PERSPECTIVES

L'Office souhaite poursuivre l'élaboration du site dans une optique de co-construction qui mette en valeur la parole des professionnels qui accompagnent les familles au quotidien, afin de mieux correspondre à leurs réalités. Pour ce faire, de nombreux espaces d'expression de ces besoins y sont proposés. Ainsi les professionnels peuvent non seulement contacter l'équipe via une adresse mail de contact, mais ils sont également sollicités pour participer aux réflexions via des formulaires proposés dans les différentes rubriques.

Un espace du site réservé aux échanges entre professionnels est en cours d'élaboration sur base des avis des internautes ; celui-ci leur permettra d'échanger sur leurs pratiques, de poser des questions ou de proposer des réponses aux questionnements d'autrui, ou tout simplement de réfléchir autour de l'un ou l'autre sujet susceptible d'alimenter un débat.



« AVEC VOUS, PAS À PAS » : UNE CAMPAGNE DU PROGRAMME NAÎTRE ET GRANDIR



En 2019, l'ONE lançait son programme Naître et Grandir (voir [One en actions 2019](#)) qui permet de soutenir les (futurs) parents en leur offrant des services gratuits de médecine préventive principalement, depuis la conception jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

Cet accompagnement pas à pas s'articule autour de 7 repères (en attendant bébé, autour de la naissance, à la rencontre de bébé, bébé s'éveille, bébé découvre, en route vers l'autonomie, mon enfant grandit) et offre :

- Des rencontres, à domicile ou dans les consultations ONE, avec un professionnel de l'ONE (le Partenaire Enfants-Parents - PEP's) à différentes étapes clés (conception, grossesse, post-natal) ;
- Des consultations médicales préventives (pré ou post-natal) avec des gynécologues ou médecins ;
- Des dépistages visuels ;

- Des activités collectives (massage bébé, éveil musical, ateliers, conférences, la santé bucco-dentaire...).

L'ONE préconise à minima 6 contacts avec les parents de la naissance aux 6 ans de l'enfant. Et un suivi précoce peut-être suggéré en fonction de situations de vulnérabilités vécues par les familles.

Le programme Naître et Grandir permet également de clarifier auprès des (futurs) parents et en amont du soutien qui leur est proposé, le rôle et le cadre d'intervention du PEP's tenant compte de l'action des sages-femmes auprès des familles.



Ainsi, les principaux acteurs de ce programme sont les Partenaires Enfants-Parents (PEP's), les médecins et les volontaires de consultation.

En 2020, et au-delà de l'écho médiatique donné par le maintien de l'action de l'ONE auprès des familles en cette période de pandémie, l'Office a souhaité faire mieux connaître auprès du grand public les missions du programme Naître et Grandir et le rôle des PEP's.

Ceci en cumulant deux objectifs : Un premier de notoriété faisant connaître la nouvelle offre de service auprès de tous les publics cibles (grand public, professionnels de la santé, partenaire/relais et média). Un second d'image s'attachant à véhiculer une image positive et attractive de l'institution ONE à travers le programme Naître et Grandir et le rôle des PEP's.

À partir de décembre 2020, les premiers jalons de cette campagne de notoriété ont déjà pu être posés. Après une mise à jour des pages « Naître et Grandir » du site one.be,

la création de dépliant, de flyers et d'affiches pour soutenir la présentation du programme aux familles, l'ONE a concrétisé cette nouvelle campagne par la diffusion en radio et en télévision de messages promotionnels à destination des parents et des futurs parents autour du programme Naître et Grandir.

► **Extraits du spot tv :**



► **Messages diffusés :**

« Nourrir, protéger, soigner, apprendre...

Être parent, c'est partir à la découverte de son enfant, c'est l'aider à grandir.

Et l'ONE est à vos côtés dans cette formidable aventure.

Le programme "Naître et Grandir" vous accompagne dès les premiers jours de grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant. »



AVEC VOUS, PAS À PAS

[Plus d'infos sur one.be](https://www.one.be)

Cette campagne de promotion en télévision et en radio qui visait principalement les 18-34 ans a été diffusée du 10 au 31 décembre 2020 sur La Une, AB3, Tipik et NRJ. En télévision, 63 diffusions ont été faites alors qu'en radio, pas moins de 168 passages ont pu avoir lieu.

En plus de cette communication sur les médias de la télévision et de la radio, l'ONE a également diffusé ces spots via ses propres médias sociaux : Facebook, Instagram, YouTube et Twitter.

Durant cette période, la campagne aura été vue et entendue plus de 3 millions de fois via tous ces canaux et ce, rien que pour le public directement ciblé (les parents et les futurs parents de 18 à 34 ans).

Il est prévu que cette campagne soit rediffusée et qu'elle se poursuive en 2021 et au-delà avec la création de nouveaux outils.

De plus, durant la crise sanitaire, l'ONE a renforcé ses messages et actions au niveau de ses réseaux sociaux. L'objectif était de rappeler la présence des PEP's aux côtés des parents et futurs parents pour les soutenir dans leur rôle de parent en maintenant un accompagnement adapté à la crise.

LE PRIX DES 30 ANS DU FONDS HOUTMAN : « ET SI ON ÉCOUTAIT LES ENFANTS ? »



Le Fonds Houtman a été créé en 1989 à la suite d'un legs fait à l'ONE. Il a pour mission première de soutenir et d'accompagner des actions et des recherches dans le champ de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 30 ans, ce sont près de 150 projets qui ont été soutenus, sous des thématiques variées.

Le 10 décembre 2020, le Fonds Houtman remettait le Prix de ses 30 ans, le **Prix Herman Houtman 2020** d'une valeur de **40.000 €**, sur le thème du **droit à la participation des enfants et des jeunes**, à l'**ASBL Comme un Lundi**.

L'appel à candidatures avait été lancé en novembre 2019, alors même que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant fêtait elle aussi son 30e anniversaire.

Bien qu'il existe aujourd'hui un large consensus concernant les principes de base à respecter pour que la participation des enfants soit prise en considération de façon adéquate, ce droit reste souvent mal compris et difficile à mettre en œuvre.

Le Prix Herman Houtman 2020 voulait récompenser une action ou une recherche-action majeure et originale, déjà réalisée et consacrée tout entière à cette question.

48 candidatures sont parvenues au Fonds au 31 mars 2020.

L'**ASBL Comme un Lundi** a séduit le Jury mis en place par le Fonds par son approche, sa volonté de briser certaines idées reçues et de rompre l'isolement de nombreux jeunes. Le tout avec humour, enthousiasme et inventivité. Plus concrètement, le projet primé « **Parlons Jeunes** » incarne tout à fait le droit à la participation des enfants, dont le droit à l'expression constitue un des piliers.



Comme un Lundi est une ASBL de création sonore et visuelle dédiée à la jeunesse. En 10 ans d'expérience sur le terrain, elle a développé une expertise en projets participatifs. Les ateliers mis en place par l'association permettent aux jeunes de développer leur esprit critique et leurs capacités créatives. Les jeunes sont accompagnés dans la construction de leur réflexion et dans sa mise en forme ensuite à travers différentes disciplines et différents médias. La vidéo, le son, la presse écrite, la création numérique et l'illustration permettent d'élaborer ensemble de nouveaux récits. Ce sont les jeunes qui filment, préparent les questions d'interview et donnent le ton. Tant sur le fond que sur la forme, ils définissent l'orientation du projet. Et on peut parler de tout !



« Parlons Jeunes » prépare aujourd'hui ses prochaines éditions. Même si la cérémonie officielle de remise de Prix n'a pas encore pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, il était important pour le Fonds Houtman de récompenser sans plus attendre ces acteurs, qui œuvrent durablement pour que des jeunes puissent se frayer un chemin dans la société actuelle, et façonner le monde de demain.



Le succès de l'appel à candidatures pour le Prix 2020 a aussi inspiré le Fonds, qui a ouvert un 2e appel sur la même thématique, appel à projets cette fois. 165 candidatures lui sont parvenues. Les projets sélectionnés seront connus en juillet 2021. Les résultats seront publiés sur notre site web et sur notre page Facebook.

POUR EN SAVOIR PLUS :

► Les médias de Comme un Lundi et de Parlons Jeunes :

<https://www.commeunlundi.be>

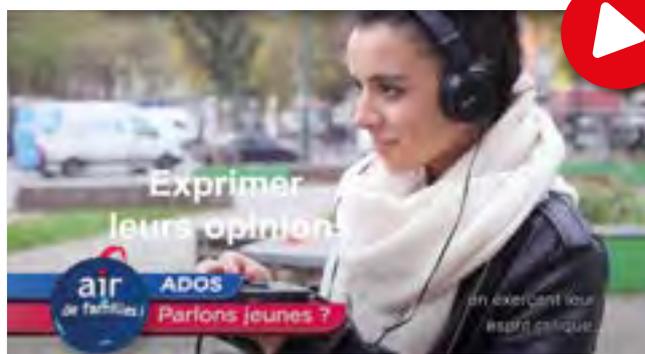
<http://parlonsjeunes.be/>

<https://www.facebook.com/parlonsjeunesdgde>

► Les Cahiers 28 du Fonds Houtman sur le sujet :



► La capsule « Air de familles » :



► Et les webdocs



► Le Fonds :

- le site www.fondshoutman.be
- la page Facebook : <https://www.facebook.com/fondshoutman>
- le courriel : info@fondshoutman.be





GESTION DE LA CRISE COVID 19



RETOUR SUR UNE ANNÉE HORS NORME

Le COVID-19 a tout autant défié l'activité de l'ONE et de l'ensemble des secteurs qui y sont liés, qu'interrogé notre capacité à tous à y faire face, sur tous les fronts.

Pour l'ONE, durant cette crise COVID-19, **il est clair dès le départ qu'il faut proposer un soutien efficace aux professionnels actifs dans les différents secteurs de l'enfance, ainsi qu'aux départements, équipes et services internes. Il importe également de proposer des actions précises pour le public-cible, à savoir les enfants, les familles dans leur diversité, etc.** Les directions de l'ONE activent rapidement et renforcent globalement la façon de procéder pour continuer du mieux possible à garantir le travail sur le terrain et défendre nos valeurs. En effet, à côté du tout public, parents, enfants, ce sont aussi les professionnels de l'ONE et les services agréés par l'ONE qui sont confrontés aux craintes, difficultés, questionnements et expressions émotionnelles.



RETOUR SUR UNE ANNÉE HORS NORME



INTRA ONE : UNE CELLULE DE CRISE POUR ANALYSER LES BESOINS, VEILLER À LA TRANSVERSALITÉ ET PRENDRE LES DÉCISIONS NÉCESSAIRES

Une cellule de veille est d'abord mise en place mi-février, avec notamment de membres de la direction Santé, avec pour mission d'identifier et d'analyser les informations dont nous disposons concernant le coronavirus et sa propagation. Il s'agit d'avoir une image la plus précise et actualisée de la situation.

Une cellule de crise, composée des directions et services clé, prend ensuite le relais dès début mars, au moment des premiers signalements de cas de contamination sur le territoire belge, avec pour rôle de prendre les décisions stratégiques pour l'ONE et les secteurs.

► **Un plan d'action COVID-19**

La cellule de crise de l'ONE se réunit chaque semaine durant de nombreux mois, après chaque Conseil National de Sécurité(CNS)/Comité de concertation(Codeco) dans un second temps et décline les mesures pour chaque département et profession, tant au sein des secteurs qu'au sein de l'Institution. C'est ainsi qu'un large « plan d'action » permet de poursuivre au quotidien l'activité de l'ONE en garantissant la protection de tous, tout en tenant compte du bien-être de chacun (porter le masque, distanciation, télétravail, etc.).

En interne, le lancement d'une **enquête « Cogito » sur le vécu du début de crise par le personnel et ses besoins** pour le travail à distance permet de se faire une idée des difficultés vécues par les agents. Les résultats sont présentés par vidéoconférence au personnel et permettent d'ajuster les mesures d'aide par : **des vidéos de soutiens aux PEP's, une chaîne vidéo entre collègues de l'ONE, des conseils sur**

l'ergonomie, l'équilibre vie privée – vie professionnelle, les contacts sociaux, la conciliation travail à distance et enfants en âge scolaire, etc. Ces thématiques sont abordées par des articles toutes les semaines dans le bulletin d'informations interne à l'Office.

► **La communication**

Le constat est vite fait qu'un des enjeux principaux de cette crise est la communication, et qu'une des difficultés principales est l'évolution constante des informations, orientations, positions sur de très courts laps de temps. La gestion des effets de la pandémie nécessite le déploiement, tant en période de confinement que de déconfinement :

- **D'outils d'information au sein-même de l'ONE.** L'ONE est proactif dans le soutien et la sensibilisation de tous, à travers des mails sur l'organisation du travail, sur les lignes de conduite à suivre suite aux mesures prises par les organes décisionnaires fédéraux ; ceux-ci sont régulièrement mis à jour ;
- **De la mise à jour d'une page Intranet, d'un guide et d'affiches ;**
- **De la mise à jour du site one.be et one/pro.be, d'un FAQ, ainsi que de vidéoconférences, de communiqués de presse, d'emails aux directions des PO des milieux d'accueil, etc.**

Dès le départ, un large plan d'organisation est déployé, afin **de faire en sorte que le télétravail des employés se fasse dans de bonnes conditions.** La Direction des technologies de l'Information permet l'utilisation d'outils virtuels, tels que Teams, ainsi que des formations à distance, la mise à disposition des ordinateurs portables et leurs accès au réseau, etc. Au niveau logistique, l'ONE prévoit l'envoi de masques, de produits désinfectants et de nettoyage, de gel hydroalcoolique, etc. aux professionnels après marchés publics.



Avec un souci déterminé de renforcer ses efforts en matière de bien-être du personnel, l'ONE lance **la campagne « Nous gardons le cap »**, également suivie par différentes vidéos. Cette campagne permet également au personnel de réagir, d'être entendu par la hiérarchie et de poser ses questions (FAQ et enquête).

Le site one.pro.be avec une bannière info coronavirus est fortement utilisé par les professionnels. Par la diffusion des « Air de familles », production de capsules télévisées sur le Une et BX1, comme sur Auvio et son site web, toutes les communications importantes à destination des professionnels¹ y sont publiées et sont relayées sur les réseaux sociaux en fonction du public visé. De nombreux **contacts avec la presse** ont lieu à propos des mises à jour effectuées sur le site.

► Défi logistique

Le COVID-19 est inévitablement lié aux mesures barrières et d'hygiène : distance physique, port de masque, lavage des mains, utilisation de gel hydroalcoolique, ...

L'équipe logistique et les chauffeurs de l'ONE sont également sur le pont tout au long de la crise pour fournir au personnel de l'Office le matériel nécessaire (masques et gel), notamment à la bonne tenue des consultations. Suite à la décision du Gouvernement de la Communauté française, des masques en tissu et du gel sont également fournis en mai aux milieux d'accueil de la petite enfance et fin juin aux opérateurs de l'Accueil Temps Libre.

LES ENFANTS ET LES PARENTS FACE À LA PANDÉMIE

► Les enfants

Il est fortement question des droits de l'enfant dans le prisme COVID-19 et ONE. L'Office s'attelle à redéfinir les effets positifs ou négatifs pour l'enfant de telle ou telle mesure ou procédure, du respect ou non des droits de l'enfant (CIDE), du droit à la parole et du rétablissement de ces droits s'ils ont été malmenés.

Nombreux sont les professionnels de l'ONE qui prennent part au débat sur les conséquences de la crise sanitaire sur les enfants, leur développement psychologique et émotionnel, voire moteur. Les Conseillers pédagogiques de l'ONE rédigent une note sur le sujet à l'attention des responsables des structures de l'accueil afin de susciter la réflexion sur ces dimensions : fragilisation des liens, maltraitance, augmentation de violences conjugales, etc. La note aborde également le déconfinement, et, malgré les nombreuses restrictions restantes, les moyens de retrouver des espaces de libertés, la reprise des liens avec des figures d'attachement privées et publiques, qui doivent être garantis. L'ONE fait également une veille médiatique sur les articles liés à l'enfance et le COVID-19.

En 2020, il n'y a pas d'explosion des signalements en confinement en FWB à SOS Enfants mais bien des situations plus complexes qu'auparavant. Surtout, un **changement des signaleurs et des types de maltraitances signalées est pointé**. Suite à la participation à la Task Force « violence intrafamiliales », le numéro de téléphone du secrétariat de SOS Enfants est communiqué comme point de contact. Pendant le confinement, les signalements diminuent dans la plupart des équipes, ce qui s'explique en grande partie par la mise à l'arrêt de nombreux services (les professionnels représentent la moitié des signalements). SOS Enfants met en place **des groupes de travail en visioconférence ouverts à tous les parents**, pour discuter de la parentalité en temps de crise.

► Les familles

L'ONE met en œuvre plus largement une stratégie de communication externe ayant pour objet de :

- **Fournir aux bénéficiaires et aux usagers** des informations fiables et régulièrement mises à jour relatives à l'impact des mesures sur les services offerts pour la continuité des missions de l'ONE. Des idées et conseils pour les parents durant le confinement sont aussi proposés
- **Fournir aux professionnels des secteurs** les consignes organisationnelles, les procédures de gestion de cas COVID-19, opérationnalisant les mesures prises dans les instances décisionnaires fédérales et fédérées, et les courriers à l'attention des parents lorsque des cas de COVID-19 sont déclarés dans les structures.
- **Amplifier la visibilité de ces contenus via les réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Instagram...) et accroître les liens avec les communautés confinées (des parents, des professionnels, partenaires, journalistes ou un public plus jeune).

Sur le site one.be, une bannière info coronavirus est développée dès le début de la pandémie, avec des contenus pour les familles. La page suit de près les informations prises par les autorités fédérales. **La boîte d'information** (info@one.be) a recueilli plus de 3.900 questions, qui ont été renvoyées vers les services concernés pour réponse appropriée. Les parents avaient également accès aux « Air de famille », ainsi qu'aux FAQs et aux communiqués de presse réguliers.

1. La vidéo sur les précautions d'hygiène et les gestes barrière diffusée dès le début de la crise, les communiqués de presse, les actualités sur l'impact des mesures prises sur l'organisation des services, les FAQ's, les reportages de la presse, etc.

► Parents et enfants : l'ONE à l'écoute

L'ONE pose différents constats sur les difficultés pour les enfants et les parents en temps de pandémie, notamment en lien avec l'accueil des enfants :

- Sur le plan social : suite à la crise sanitaire, certains parents ne sont plus en capacité de payer tout ou partie du coût de l'accueil. Il est évident qu'on ne peut exiger de ces parents la même participation financière qu'avant la crise. Il serait particulièrement injuste que cette situation se répercute sur leurs enfants.
- Sur le plan sanitaire : il est possible que des enfants ou un membre de la famille soient dans la catégorie des personnes à risque face au COVID-19. Par ailleurs, les modalités en matière de « tracing » mis en place par les régions pourraient conduire à des situations de quarantaine privant, de facto, des enfants de leurs milieux d'accueil.
- Sur le plan organisationnel : il faut tenir compte de l'impact organisationnel du confinement (par exemple la situation du milieu d'accueil à proximité du lieu de travail dans l'hypothèse où les parents continuent à télétravailler ou encore la situation de familles monoparentales qui comptaient sur les grands-parents pour effectuer certains trajets).



Il importe de rappeler que les milieux d'accueil de la petite enfance restent ouverts tout au long de la crise, y compris durant les périodes de confinement. Pendant la période de confinement du 14 mars au 3 mai, une majorité de parents garde leurs enfants chez eux, mais les milieux d'accueil restent disponibles notamment pour le personnel de 1^{ère} ligne et les parents ne pouvant pas trouver d'autres solutions. **Le Gouvernement de la Communauté française décide de suspendre la participation financière des parents durant la première période de confinement, du 16 mars au 4 mai.**

En juin, de nouvelles consignes sont adressées aux milieux d'accueil, pour les situations où les enfants ne fréquentent plus le milieu d'accueil pour raison sanitaire, économique ou autres. **Le Gouvernement de la Communauté française prévoit que la participation financière puisse être revue ou faire l'objet d'une exonération. En contrepartie, une intervention financière est prévue pour le milieu d'accueil.**

NOUS DEVONS TRAVAILLER COLLECTIVEMENT : LES PARTENARIATS

L'ONE participe activement à la gestion de la crise sanitaire.

Au niveau fédéral, l'Office compte parmi les membres du **Risk Management Group (RMG)**. Ce dernier s'appuie sur l'avis du **Risk Assessment Group (RAG)** pour prendre des mesures de protection de la santé publique. Le RAG formule ses recommandations sur la base de données épidémiologiques et scientifiques. Notre participation aux réunions du RMG permet également de faire remonter les éléments importants à prendre en considération en ce qui concerne les secteurs de l'enfance et les enfants eux-mêmes.

L'ONE travaille également de concert avec son cabinet de tutelle tout au long de la crise. Des collaborations régulières avec d'autres cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont également lieu, pour garantir une transversalité et une cohérence sur le terrain : cabinet de l'Enseignement, cabinet de l'Aide à la jeunesse et de la Jeunesse.

Il se consulte aussi avec d'autres institutions de la FWB, notamment le **Délégué Général aux Droits de l'Enfant, l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Commission Communautaire Française, l'Enseignement et le Phare** (Personne Handicapée Autonomie Recherché), **l'Administration générale du Sport**. Une harmonisation des messages véhiculés est recherchée comme la construction des contenus d'information.

L'ONE travaille en étroite collaboration avec Sciensano (Institut belge de santé), **l'AViQ** (Agence pour une Vie de Qualité) en Wallonie et la **COCOM** à Bruxelles pour élaborer des **protocoles** de gestion de cas et veiller à la mise en application des mesures sanitaires à appliquer lorsque des cas se présentent.

Enfin, il s'appuie sur son Collège des pédiatres, qui a également joué un rôle important dans les réflexions et rédaction de protocoles et outils à l'attention des professionnels des secteurs.

L'ONE participe également :

- À la « COVID-19 belgian pediatric task force ».
- Au RAG épidémio (Risk Assessment Group) et enfance.
- Aux réunions de concertation du secteur de la Petite Enfance avec notre Ministre et notre cabinet de tutelle.
- À la rédaction de protocoles techniques pour les médecins référents des SASPE et réunions des concertations de l'ONE avec les secteurs d'aide à la jeunesse.
- Rédaction de recommandations sanitaires spécifiques aux SAEM.
- Rédaction de recommandations sanitaires régulières visant à diminuer la transmission du virus dans les milieux d'accueil (mesures d'hygiène, correcte utilisation du masque, etc.) et création d'affiches.



HISTORIQUE DES MOMENTS CLÉS

Le 21 février 2020, les milieux d'accueil sont informés au plus vite par l'ONE des recommandations fédérales concernant les retours de voyage. L'ONE oriente les professionnels vers les sources d'information officielles du COVID-19 (SPF Santé public et Sciensano). Des recommandations pour se prémunir des virus respiratoires ainsi que des affiches illustrant le correct lavage des mains sont transmises.

Le 13 mars 2020, le Conseil national de sécurité annonce que tous les milieux d'accueil de la petite enfance (crèches, accueillantes, maisons d'enfants) ainsi que les SASPE et les SAEM sont maintenus ouverts, notamment pour les professionnels de 1^{er} ligne impliqués dans la gestion de la crise sanitaire et ceux qui viennent en soutien, afin d'éviter que leurs enfants soient gardés par leurs grands-parents considérés comme à risque. Cette décision implique la mise en œuvre de mesures sanitaires et de protocoles afin de limiter la transmission du virus dans les MA. L'ONE diffuse aux professionnels de la petite enfance des informations précises sur la prévention en matières d'hygiène personnelle et des locaux (selon le Centre européen de prévention et contrôles des maladies infectieuses et l'OMS).

Durant le confinement, entre le **16 mars et le 4 mai**, les MA sont réservés aux parents travaillant dans des secteurs essentiels ou de première ligne. Le gouvernement décide d'**octroyer des indemnités aux MAS et MANS**².

Dès le 4 mai, la fréquentation repart à la hausse. Un plan de déconfinement progressif est établi par l'ONE et transmis aux professionnels.

4 mai 2020, le pays entre dans une phase de déconfinement progressif. L'ONE maintient une attitude prudente par rapport à l'organisation de ses services :

- Les mesures d'hygiène, et l'espacement des rendez-vous dans les consultations restent d'application. Le masque chirurgical est désormais porté par le personnel.
- Les consultations incluant la vaccination sont étendues à celles des enfants plus âgés (5-6 ans), en veillant toutefois à ce que les vaccinations des enfants entre 2 et 15 mois soient assurées prioritairement.
- Les examens systématiques des enfants dans le premier mois sont repris, ainsi que les suivis renforcés.
- Un élargissement progressif des examens médicaux à différents âges clef est préconisé.
- Des entretiens téléphoniques avec les PEP's sont recommandés pour tout enfant inscrit à la consultation.

Le 3 juin, des soutiens spécifiques au milieu d'accueil sont déployés en plus, pour la viabilité des milieux d'accueil. L'intervention de l'ONE, versée aux milieux d'accueil de la petite enfance, est fixée à 16 euros par jour pour un enfant accueilli à temps plein pour certaines justifications³ et plafonnée au montant de la PFP réellement payée par le parent avant le 14 mars⁴.

Entre les mois de juin et octobre 2020, le déconfinement se poursuit avec un élargissement progressif des examens médicaux et la reprise du suivi des données anthropométriques.

À partir de la mi-octobre 2020, suite à la deuxième vague épidémique, de nouvelles mesures sont prises par les instances décisionnaires fédérales pour limiter la propagation du virus. En conséquence, l'ONE opère un retour en arrière sur certaines décisions prises au début de l'été :

- Les consultations pour enfants restent ouvertes.
- Les visites à domicile ne sont autorisées que pour les situations exceptionnelles
- Les dépistages visuels sont à nouveau suspendus.

Tout au long de l'année, des procédures de gestion de cas, opérationnalisant les mesures sanitaires décidées au niveau fédéral, et des arbres décisionnels (créés par le collège des Pédiatres et la Direction Santé) sont transmis aux professionnels des secteurs afin de maintenir un accueil de qualité, tout en limitant la propagation du virus, précisant les symptômes les plus fréquents du COVID-19 à connaître et justifiant une éviction de l'enfant du milieu d'accueil ainsi que les mesures à prendre pour un enfant ou son cohabitant, ou un membre du personnel, suspect **de COVID-19**.

2. 18 millions d'euro avec le soutien aux parents concernant la PFP

3. Voir ci-dessus « parents et enfant : l'One écoute ».

4. Sous conditions du MA de ne pas facturer au parent le montant de ladite intervention

Durant toute la crise, les conseillers pédagogiques collaborent avec les agents ONE pour les structures d'accueil qui les sollicitent. Cet accompagnement « à distance » permet de percevoir et d'accompagner les problèmes concrets concernant l'accueil des enfants et de leur famille : matériel sanitaire, exemples sur la familiarisation, organisation de réunions d'équipe, accueil des émotions, droits de l'enfants, etc...

Les Référents Santé aident à la gestion des cas de COVID-19 dans les milieux d'accueil, à la place des services compétents d'inspection d'hygiène des régions (AVIQ/COCOM) qui sont débordés. Ils soutiennent donc les services d'inspection d'hygiène pour la gestion des cas de COVID-19 dans les MA ainsi que le personnel des MA pour toute question relative au COVID-19. Ils sont également amenés à relever le nombre de cas survenant chez les enfants et les professionnels testés.

L'ACCUEIL

► Des crèches et accueillants en première ligne

Les accueillants d'enfants, les puériculteurs assurent un rôle essentiel au quotidien pour le bien-être des enfants. Il est assumé pleinement malgré un contexte de travail particulièrement difficile. Les changements réguliers dans les mesures prises viennent renforcer l'incertitude et l'épuisement des équipes. Malgré tout, celles-ci poursuivent envers et contre tout leur accueil de qualité des enfants.

► L'Accueil Temps Libre (ATL)

Les opérateurs ATL, qu'ils relèvent des décrets mis en œuvre par l'ONE (Accueil extrascolaire, EDD, Centres de vacances) ou de la culture ou des pouvoirs locaux, ainsi que les opérateurs simplement déclarés sont aussi soutenus. **Ils bénéficient d'une large diffusion de documents sur les protocoles organisationnels et sur les mesures d'hygiène et d'un soutien des équipes de l'ONE face aux nombreuses questions qui se posent sur le terrain.** Car une difficulté importante pour ce secteur est qu'il ne dispose pas sur le terrain d'équipes médicales ou paramédicales pour gérer les situations de COVID-19 qui se présentent et qu'ils doivent prendre en charge eux-mêmes. Pour les soutenir, une cellule spécifique COVID-19 ATL est mise en place au 1^{er} novembre 2020 et renforcée au 1^{er} décembre. Elle compte 1,5 ETP. Elle se charge de répondre à toutes les questions et interpellations des opérateurs, de la mise à jour des FAQ sur le site Internet, de l'élaboration des protocoles organisationnels et des consignes d'hygiène. Elle accompagne également les opérateurs dans le tracing lorsqu'il y a une suspicion de cas, des cas avérés ou un/plusieurs cluster(s) chez un opérateur de l'accueil.

En outre, l'équipe travaille à l'élaboration d'un répertoire de ressources en matière de santé mentale pour les professionnels et d'un outil à destination des professionnels en vue de la réorientation des familles, des enfants et des jeunes pour l'ATL et la Petite Enfance.

ACCOMPAGNEMENT ET COVID-19

► Les PEP's

Les PEP's sont à la fois freinés dans leur travail (ne pouvant plus se rendre à domicile en cas de confinement, les CE étant privilégiées) et débordés par les questions des parents. Tout comme l'ensemble des agents de l'ONE, ils ont poursuivi leur travail sans relâche et avec professionnalisme, pour assurer la continuité du travail avec les familles.

A noter qu'un **calendrier de l'Avent virtuel** a été mis au point pour les PEP's. Chaque jour, des surprises les attendent : vidéos témoignages, présentations interactives concernant certains projets, vidéos et citations « bien-être », propositions de lecture, etc.

Les ADN (Autour De la Naissance) ont connu une envolée. Ils n'étaient pas, au départ, prévu pour la crise, mais leur production a été accélérée en raison du COVID-19.

► Les consultations pour enfants

La cellule de crise de l'ONE pose les principes de travail au sein des consultations ONE pour enfant. Mais les mesures évoluent vite en Belgique, et il s'agit alors de s'adapter à chaque fois. Par exemple, les consultations pour enfant de l'ONE doivent uniquement assurer les vaccinations des enfants de 3 à 15 mois lors de la première vague ; âge qui s'étend durant le déconfinement (6 ans). Les consultations pour enfant sont en première ligne pour les parents, et continuent à assurer un accueil de qualité en respectant à chaque fois les mesures et protocoles envoyés par l'ONE.

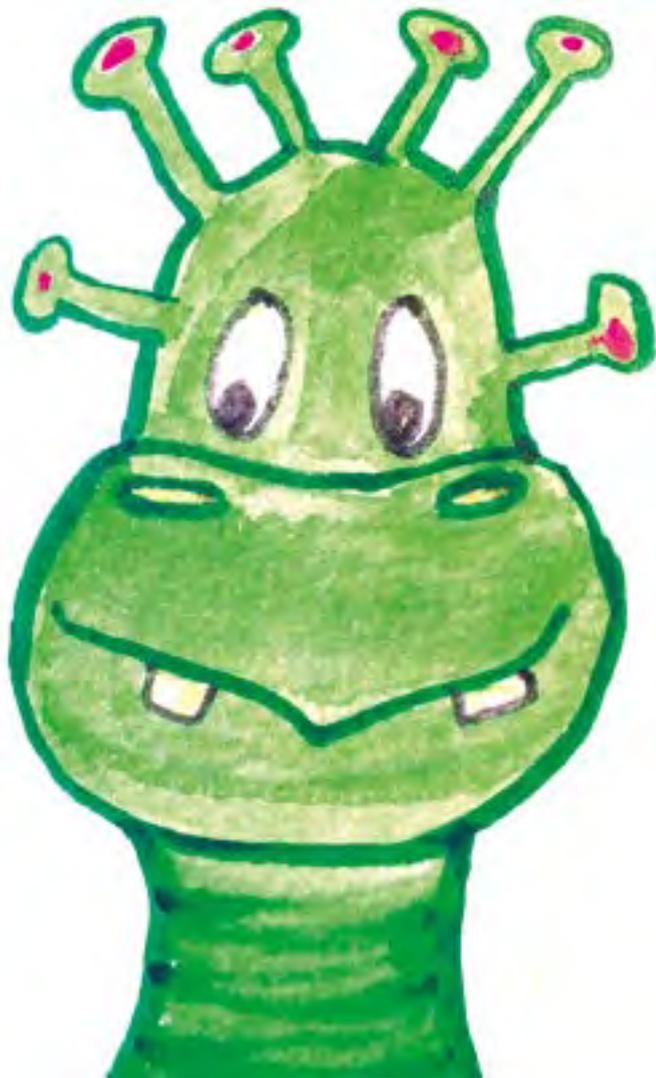
Les consultations s'organisent habituellement avec **les bénévoles**. A deux reprises durant l'année, il doit être décidé d'arrêter leur intervention, en raison du contexte épidémique et des mesures prises (limitation des déplacements et des contacts non essentiels notamment). La DCVD et l'Institution ont à cœur de garder contact et lien avec eux, via divers canaux (courriers, message vidéo, carte de vœux...).

LES LIEUX DE RENCONTRES ENFANTS PARENTS

Les lieux de rencontre enfants parents (LREP) doivent fermer durant de nombreux mois. Dès lors, **un « Groupe Teams à destination des LREP » est créé pour rester en contact avec les professionnels de terrain, et entre les professionnels et les familles, voire entre les familles qui fréquentent le LREP.** Deux matinées « Temps d'échanges et de réflexion Covid et LREP : quand les pratiques sont bousculées », sont organisées par l'ONE, regroupant de nombreux participants.

De plus, pour soulager les aspects financiers de ces lieux de rencontres, **une dérogation est mise en place, pour justifier les dépenses malgré les fermetures des LREP agréés et subventionnés par l'ONE ou pour postposer les obligations de justifications des dépenses.**

LA SANTÉ ET L'ÉCOLE : LES SERVICES PSE

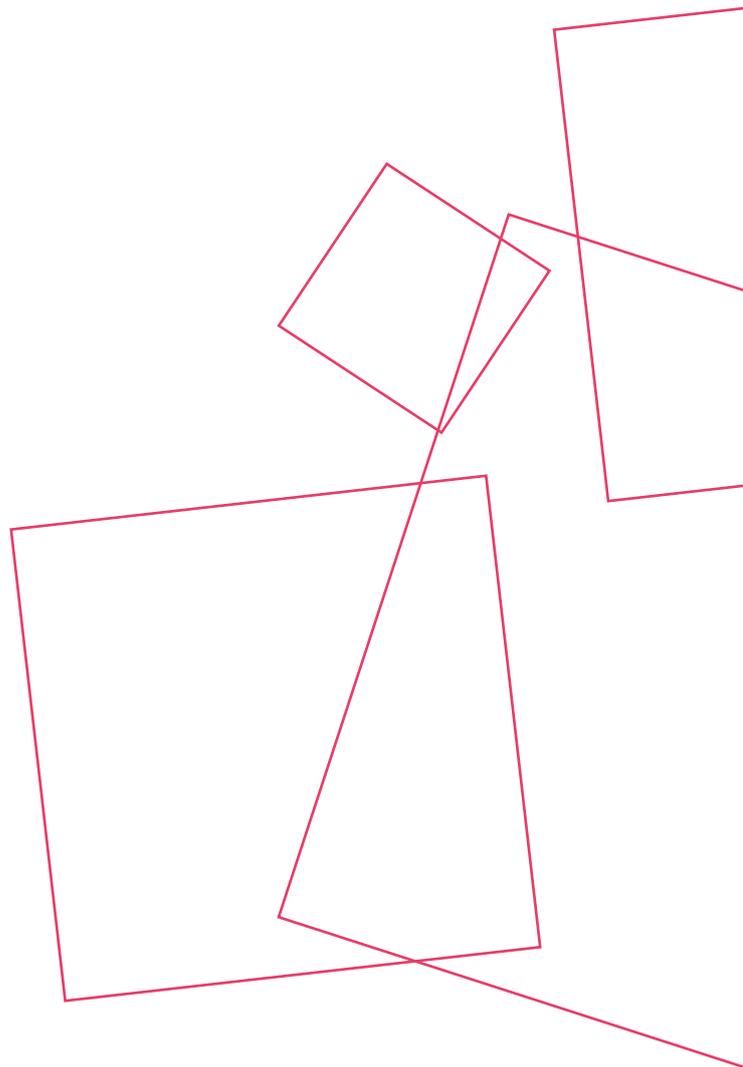


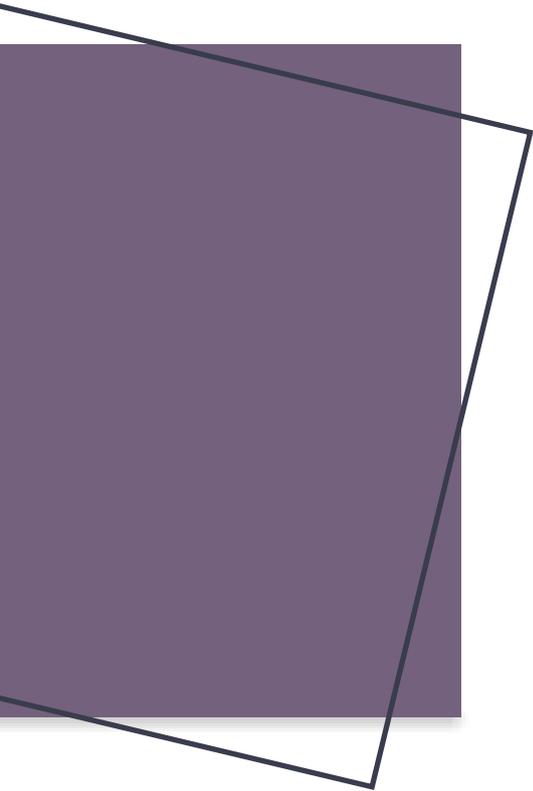
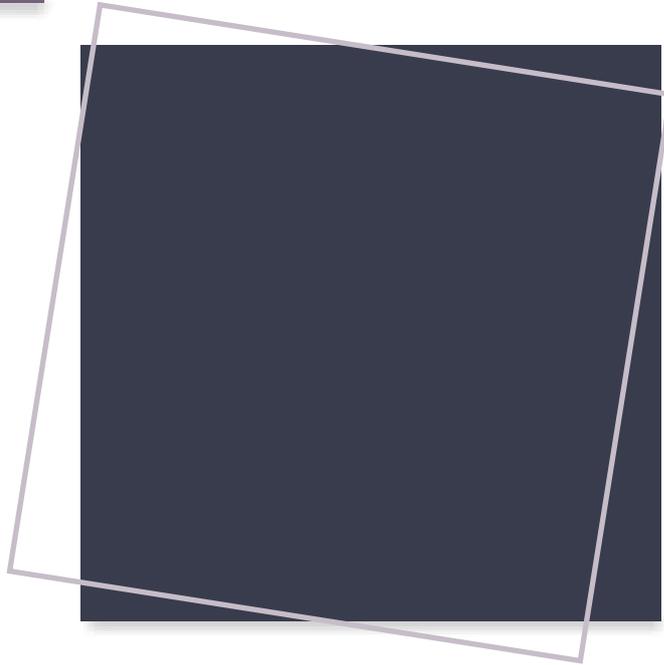
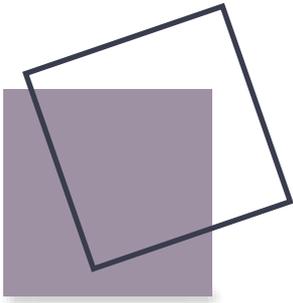
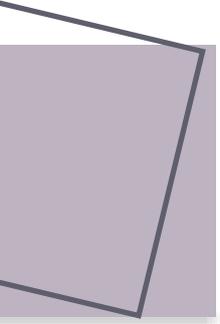
Source : UCL (étude dynatracs <https://www.sesa.ucl.ac.be/Dynatracs/> : Dynamique de transmission du SARS-CoV-2 dans les écoles primaires belges de la Fédération Wallonie-Bruxelles.)

Durant l'année scolaire 2020-2021 spécifiquement, les services PSE et les centre PMS – WBE sont en première ligne pour la gestion de crise dans les écoles. Leur proximité avec les Directions d'établissement, leur connaissance du terrain, et leurs compétences en matières de suivi et de prophylaxie en font les partenaires indispensables et essentiels des cellules d'hygiène régionales de l'AVIQ et de la COCOM. Ils ont deux missions. Premièrement, repérer et tracer les cas de COVID-19 et les contacts à hauts et faibles risques afin de prévenir le plus rapidement et le plus efficacement possible l'extension de la pandémie. Deuxièmement, permettre la continuité pédagogique de l'enseignement en réduisant au minimum l'impact de la pandémie sur la scolarité des jeunes.

Pour se faire, l'ONE édite une série de **procédures, d'algorithmes décisionnels** et de documents-types (notamment sur le « tracing ») à destination des CPMS-WBE et PSE, basés sur les protocoles établis par Sciensano. L'ONE établit également un relevé des cas traités par les PSE, d'abord seul puis avec Sciensano, permettant ainsi un suivi précis et régulier de la situation épidémique dans les écoles. Des groupes de travail sont également mis en place afin de veiller à une bonne coordination. D'une part, le **GT COVID interne bihebdomadaire** (ONE – collègue conseillers médicaux PSE) et le **GT COVID externe hebdomadaire** (ONE – collègue conseillers médicaux PSE – cabinet enfance, cabinet enseignement, commission PSE, administration enseignement, WBE). D'autre part, **des réunions avec les inspection hygiènes régionales**.

La complexité de gestion et l'intensité de la pandémie, spécialement durant les trois vagues successives qui rythment l'année scolaire, mettent les services et centres à rude épreuve. Malgré les difficultés, et grâce à leur engagement sans faille, les actions menées par les équipes PSE aident l'Enseignement à poursuivre l'essentiel de ses activités et permettent d'éviter une fermeture généralisée des établissements.





LE CONTRAT DE GESTION DE L'ONE



L'ONE et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles formalisent ensemble le cadre général de leurs relations. Ceci, à travers un contrat de gestion de l'ONE reprenant des missions qui sont assignées à l'Office, des objectifs fixés ainsi que des moyens prévus pour y parvenir.





Le Contrat de gestion de l'ONE ■ DU GT CHANGEMENT À ALINÉO – UN PROJET TRANSVERSAL ET COLLECTIF

Le contrat de gestion de l'ONE définit les orientations et les modalités selon lesquelles l'Office exerce les missions de service public qui lui sont confiées et détermine les moyens qui sont mis à sa disposition pour les remplir.

Le projet de contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, adopté en novembre 2020 par le Conseil d'administration de l'ONE et soumis au Gouvernement, s'est construit dès le départ du processus en 2019 comme un outil stratégique transversal permettant à l'ONE de proposer une vision partagée et co-construite pour le futur.

Ce processus trouve son origine dans la volonté d'articuler les grandes réformes et changements souhaités par l'ONE pour les intégrer dans un programme global de projection, de cohérence, de transformation et de changement stratégique.

PREMIÈRE ÉTAPE : LE GT CHANGEMENT

Une démarche d'analyse et de concertation a été menée au préalable par un groupe de travail interne à l'ONE. Ce GT Changement avait pour objectif d'identifier :

- D'une part, les axes stratégiques prioritaires qui devaient servir de fondements au travail de l'ONE pour le futur.
- D'autre part, les changements à apporter dans l'organisation pour permettre l'opérationnalisation de ces axes stratégiques.

Afin d'atteindre cet objectif, le GT Changement a préalablement mené un travail de compilation et d'analyse des informations existantes. En effet, de nombreuses recommandations avaient déjà été exprimées au travers d'analyses, d'enquêtes, d'audits, ... permettant d'identifier d'ores et déjà certains besoins. Plus de **440 contributions** ont ainsi été analysées par le groupe.

Sur cette base, une large consultation a été menée auprès de nos différents publics, à savoir, les travailleurs, les services partenaires et les citoyens. Au total, cette phase a regroupé près de **2300 participations**.

L'examen quantitatif et qualitatif des résultats des consultations, associé à la compilation des recommandations existantes, a permis d'identifier les principales pistes d'évolution et de préparer et orienter la réflexion future au travers de 3 priorités transversales interconnectées :

- L'utilisateur et les professionnels de terrain comme source et comme finalité.
- Le décloisonnement et la modernisation (penser global/ouverture).
- Un pilotage dynamique et cohérent.

DEUXIÈME ÉTAPE : LE LANCEMENT D'ALINÉO ET LE RAPPORT D'ÉTONNEMENT

Le projet Alinéo fait directement suite au travail du GT Changement puisqu'il vise à formuler une vision stratégique pour l'ONE et à identifier les évolutions organisationnelles nécessaires afin de permettre sa réalisation.

Trois phases d'intervention étaient prévues dans le cadre de ce projet :

- **Phase 1** : Analyse de la situation actuelle – rapport d'étonnement
- **Phase 2** : Elaboration du contrat de gestion et révision de l'organisation interne
- **Phase 3** : Accompagnement au changement.

L'Office est accompagné par la société Consultis pour Alinéo. Cette société externe lui offre un appui méthodologique et de conseil. Elle a, notamment, réalisé dans le cadre de la phase 1 du projet un rapport d'étonnement permettant de synthétiser les points d'attention.

TROISIÈME ÉTAPE : L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE GESTION

L'élaboration du contrat de gestion qui constitue l'essentiel de la phase 2 du projet Alinéo a fait l'objet d'une méthodologie qui a dû régulièrement s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire. Néanmoins, tout au long du processus, la volonté a été de travailler ensemble afin de permettre cette vision stratégique transversale ambitionnée dès le départ. Une dynamique alternant travail au sein des directions et services de l'ONE, moments communs de partage et de dialogue et validation par le Conseil d'administration de l'ONE a été instaurée pour chaque étape du travail.

Par ailleurs, ce sont toujours les points d'attention identifiés en amont via le GT Changement notamment qui ont servi de cadre à la réflexion. Ceci a permis de rester concentré, tout au long du processus, sur les enjeux de transformation identifiés par les différents publics de l'ONE qui ont pu être résumés en neuf points :

**ORIENTATION
USAGER**

**LUTTE
CONTRE LES
INÉGALITÉS**

**PROMOTION
D'UN
ENVIRONNEMENT
SAIN**

**ACCÈS ET
PARTICIPATION À
LA CULTURE**

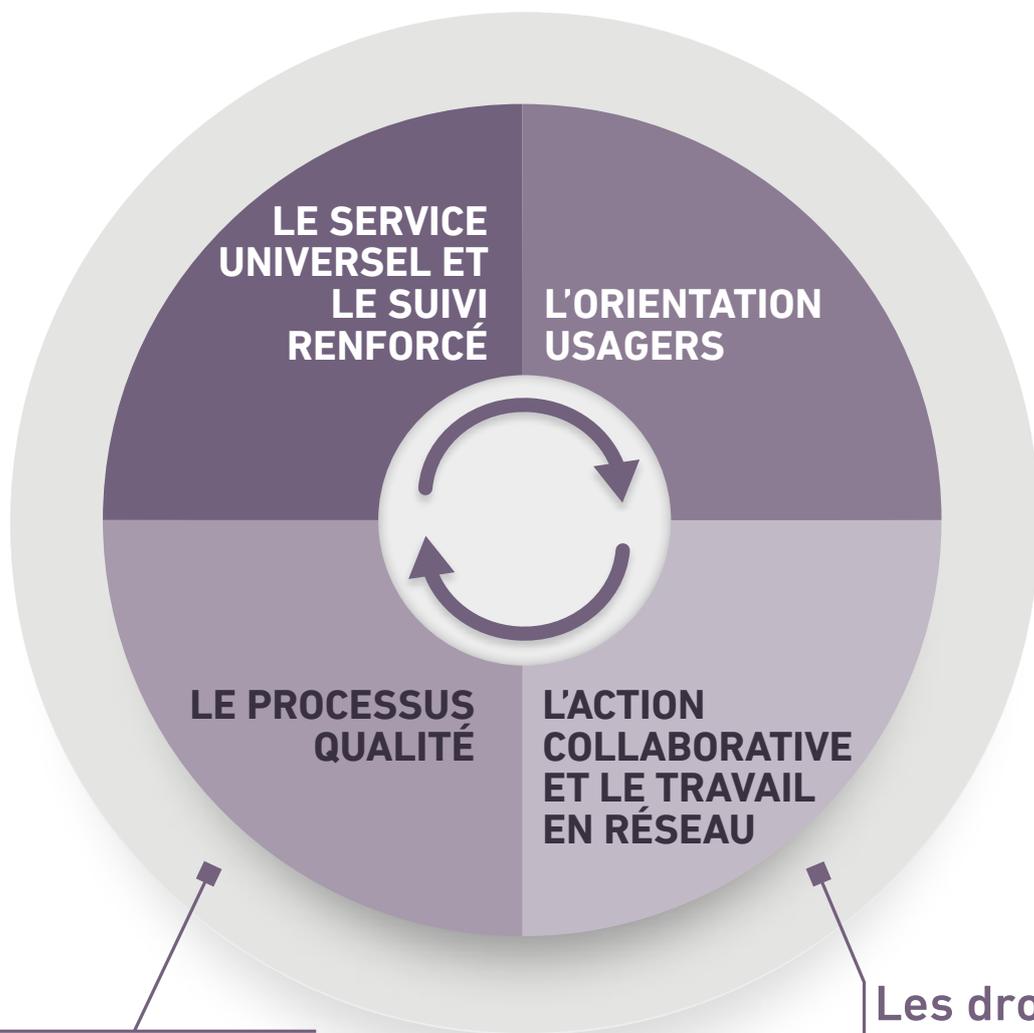
**AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ**

**PARTENARIATS
ET TRAVAIL EN
RÉSEAU**

**EVOLUTION
DU MODE DE
GOUVERNANCE ET
DE L'ORGANISATION
INTERNE**

**MAITRISE
BUDGÉTAIRE**

**COLLABORATEURS
PERFORMANTS ET
MOTIVÉS**



Les valeurs :
 l'équité, la qualité,
 l'éthique,
 la bientraitance,
 la continuité.

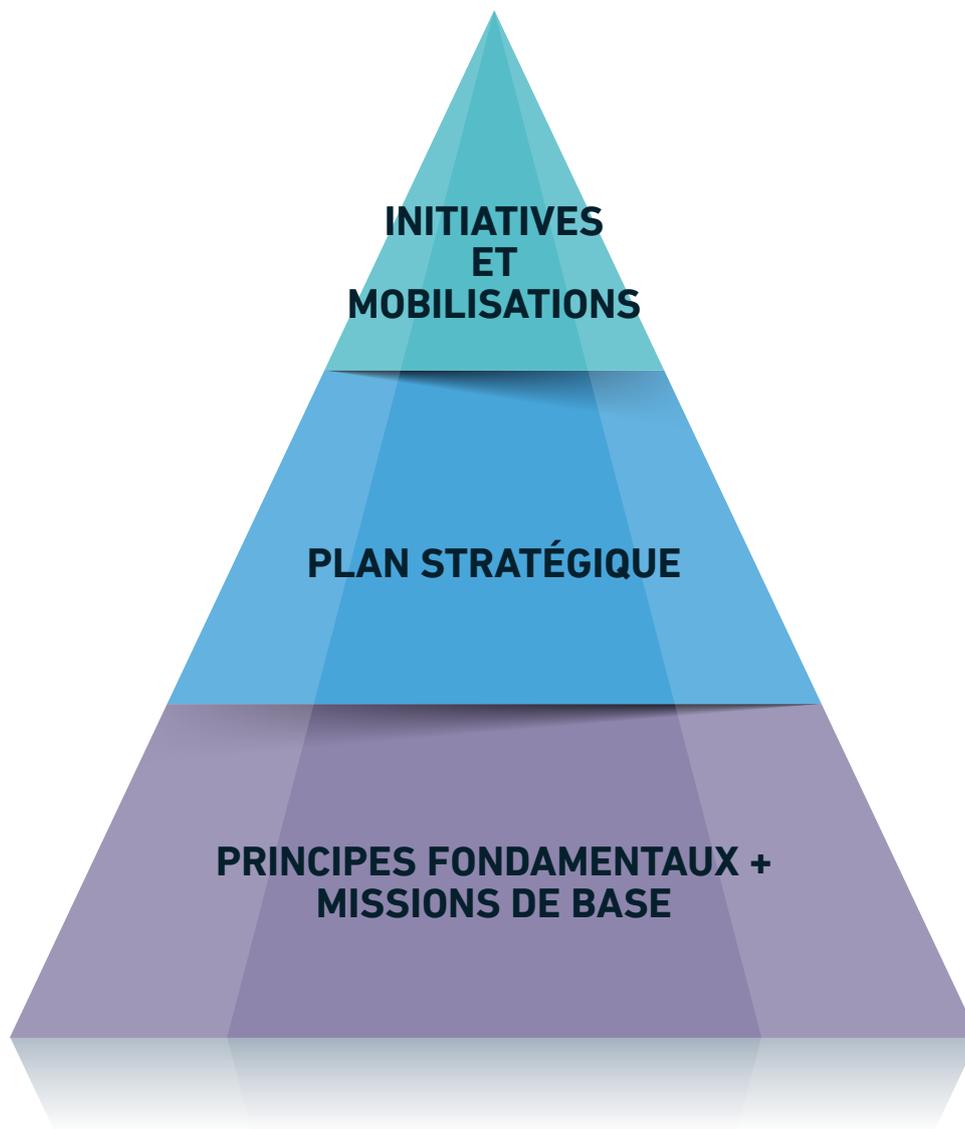
**Les droits
 de l'enfant**

A côté des 9 points d'attention identifiés, la continuité des missions de base de l'ONE et le respect des droits de l'enfant, des valeurs et des principes fondateurs de l'Office garantissent que les évolutions proposées dans le cadre du contrat

de gestion s'appuient sur des fondations solides tout en donnant un coup d'accélérateur aux enjeux de transformation et de modernisation de l'ONE.

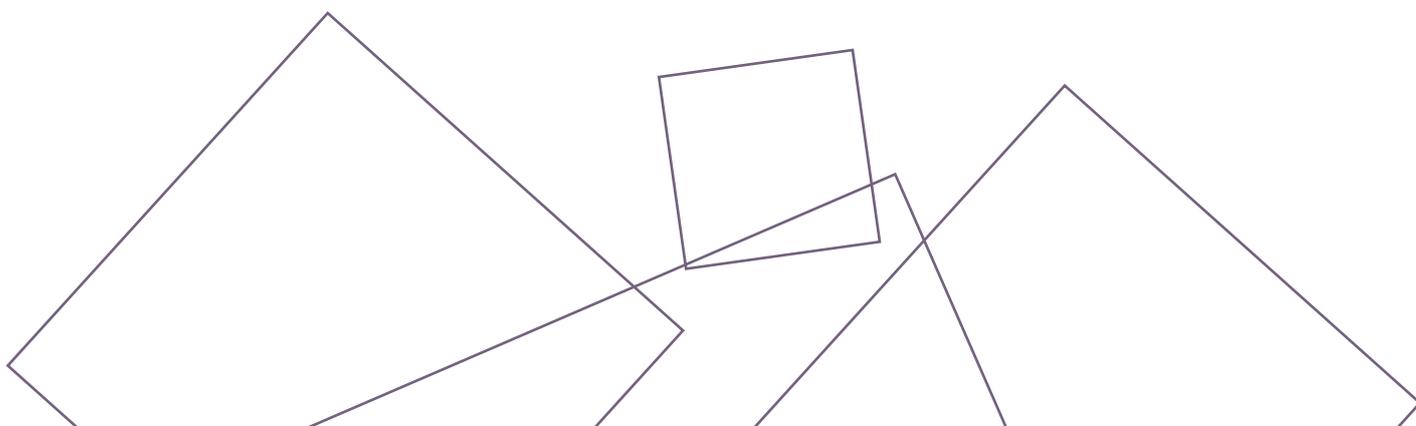


alinea



Sur cette base, le travail coordonné des différents services et organes de l'ONE ont permis de dégager un plan stratégique définissant les actions à mener pour les cinq prochaines années en les organisant en axes et objectifs stratégiques qui représentent un ensemble dynamique et interconnecté. Le contrat de gestion 21-25 proposé par l'Office et validé par le Conseil d'administration est donc structuré comme une pyramide cohérente.

Le processus d'élaboration interne du contrat de gestion s'est clôturé fin novembre 2020 par l'approbation par le Conseil d'administration de la proposition déposée par l'Office au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur cette base, une phase de discussion et de négociation doit aboutir à l'approbation finale du contrat de gestion co-signé par le Gouvernement et l'ONE.





GESTION ET ORGANISATION DE L'INSTITUTION



Le Conseil d'administration de l'ONE est l'instance assurant la gestion de l'Office. Pour mener à bien ses missions, l'ONE est dirigé par l'Administration générale avec l'appui des deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions, sous l'autorité du Conseil d'administration. L'ONE est composé d'une Administration centrale et est également décentralisé en 6 Administrations subrégionales.



GESTION DE L'INSTITUTION

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, l'Office est un parastatal de type B, ce qui signifie qu'il dispose d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la tutelle du Ministre de l'enfance.

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe central de gestion de l'Office. Il a notamment pour compétence de définir la politique de l'ONE, de statuer sur les propositions émises par l'administration quant à la gestion de l'Office, d'approuver le Contrat de gestion, le budget, les comptes annuels, d'approuver les avis rendus au Gouvernement, etc.

Les membres du CA (six membres effectifs) sont nommés, pour la durée d'une législature, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en application de la clef d'Hondt). Sont également invités aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives : le Président du Conseil d'avis, la Présidente du Conseil scientifique ainsi que la Coordinatrice de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). En outre, lorsqu'il y a un point relatif à la programmation des milieux d'accueil, le président du Comité de programmation y est aussi invité. Assistent également aux séances, l'Administrateur général de l'ONE, une Observatrice, un secrétaire désigné au sein du personnel de l'Office et deux Commissaires du Gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 1/6/2021)

PRÉSIDENT	Monsieur Thierry WIMMER	Avocat
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Claudia CAMUT	Directrice Relation Affiliés, Marketing et Logistique de la Mutualités Solidaris de Mons-Wallonie picarde
	Monsieur Errol DELCOUR	Comptable auprès de la Médecine pour le Peuple Herstal
	Madame Catherine LEMAITRE	Collaboratrice au Cabinet de l'Echevin de la Petite Enfance, de la Participation et de la Rénovation urbaine à la Ville de Bruxelles
MEMBRES	Madame Violaine HERBAUX	Conseillère au centre Jean Gol Echevine de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Mobilité à Silly
	Madame Anne JANSSEN	
OBSERVATRICE	Madame Véronique SALVI	Chargée de mission au développement stratégique de l'UCLouvain en Hainaut
COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	Monsieur Dimitri DE WEYER	Commissaire du Gouvernement
	Monsieur Mathias EL BERHOUMI	Chef de cabinet de la ministre de l'Enfance Professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles
INVITÉS PERMANENTS	Monsieur Philippe ANDRIANNE	Président du Conseil d'avis Secrétaire politique ENEO
	Madame Marie-Christine MAUROY	Présidente du Conseil scientifique
	Madame Anne-Marie DIEU	Coordinatrice a.i. de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Application du décret portant sur la transparence des Organismes Publics (M.B. du 14/08/2003). Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les montants annuels relatifs à chaque poste au 31 décembre 2020.

FONCTION		MONTANTS BRUTS
Benoît PARMENTIER ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	De Janvier 2020 à Décembre 2020	139.959,09€
PRÉSIDENT	De Janvier 2020 à Décembre 2020	33.561,92€
VICE-PRÉSIDENT(E)S	De Janvier 2020 à Décembre 2020	24 286,11€
MEMBRES	De Janvier 2020 à Décembre 2020	3.238,91€ / 3.243,17€

SCHÉMA ORGANISATIONNEL 2020

L'Institution est composée d'une Administration générale qui en assure le contrôle global, de deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions, sous l'autorité du Conseil d'administration.

Le pilotage interne de l'Institution est complété par des lieux de réflexion stratégique et de coordination :

► Equipe des fonctionnaires généraux (EFG)

Les fonctionnaires-responsables de l'Administration générale et des Départements Accueil et Accompagnement forment l'Equipe des Fonctionnaires Généraux (EFG), organe de **définition stratégique**.

► Comité de pilotage stratégique

Un Comité de pilotage rassemble l'équipe des Fonctionnaires généraux et les Responsables des Directions sous l'autorité directe de l'Administrateur général.

Ce comité est chargé de la **mise en oeuvre des options stratégiques** arrêtées pour l'Institution.

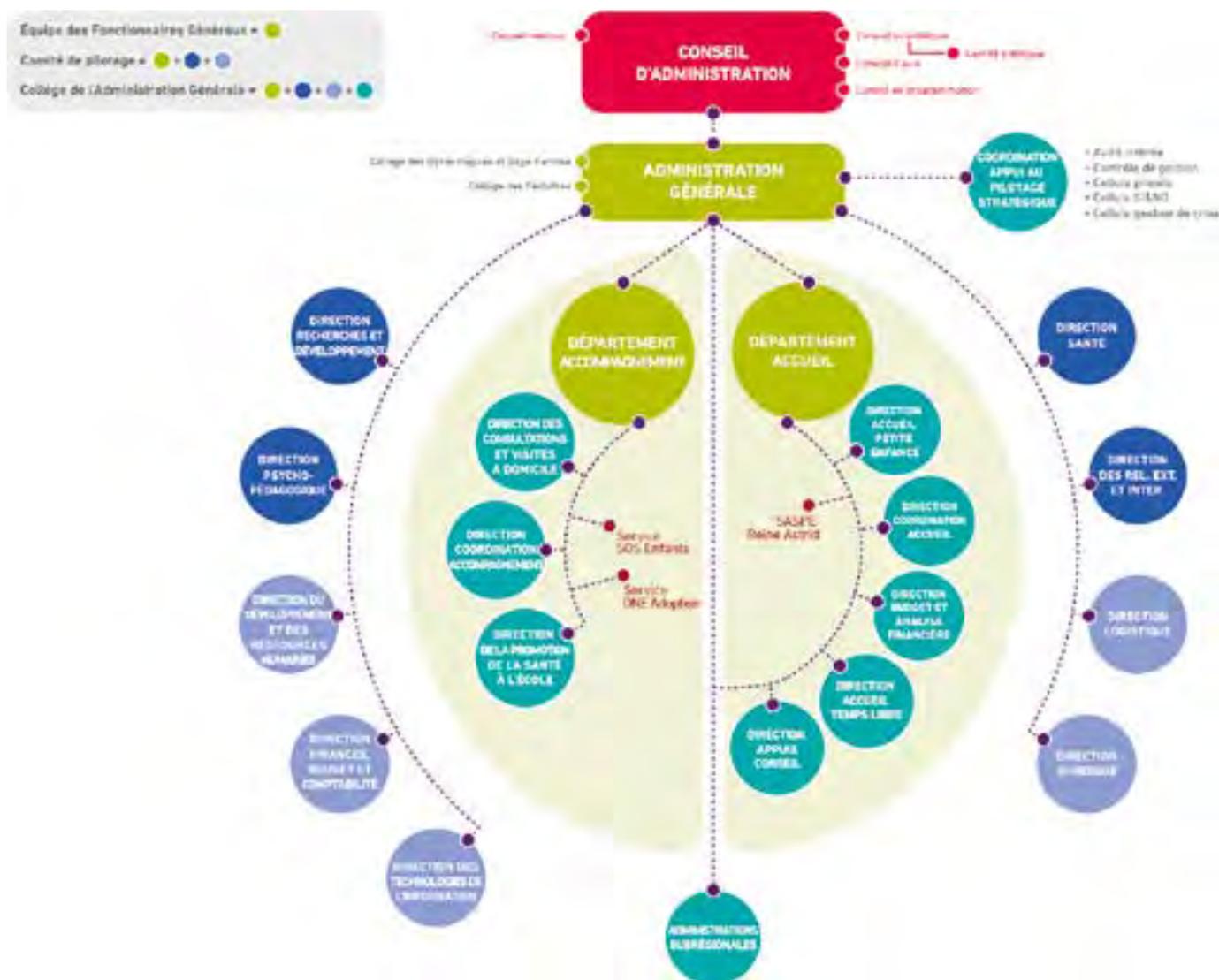
► Collège de l'Administration générale (CAG)

Cet organe est un lieu de **coordination et de communication** officiel de l'Office.

Celui-ci est présidé par l'Administrateur général.

Il est composé des différents responsables de directions et des coordinateurs subrégionaux.

ORGANISATION DE L'ONE



ADMINISTRATEUR GENERAL

BENOÎT PARMENTIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EXPERT

LAURENT MONNIEZ

DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT

JEAN-LUC AGOSTI

DIRECTION DE LA COORDINATION ACCOMPAGNEMENT
DIRECTION DES CONSULTATIONS ET VISITES À DOMICILE
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE
SERVICE SOS ENFANTS
SERVICE ONE ADOPTION

MARIE GERARD
FRANÇOIS CLAERHOUT
ALEC DE VRIES
JESSICA SEGERS
BERNARD MATHIEU

DEPARTEMENT ACCUEIL

N.

DIRECTION DE LA COORDINATION ACCUEIL
DIRECTION ACCUEIL PETITE ENFANCE
DIRECTION APPUI&CONSEIL
DIRECTION ACCUEIL TEMPS LIBRE
(ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ECOLES DE DEVOIRS, CENTRES DE VACANCES)
DIRECTION BUDGET ET ANALYSE FINANCIERE
SERVICE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ DE LA PETITE ENFANCE (SASPE-HOME REINE ASTRID LA HULPE)

BRIGITTE MARCHAND
MICHAEL VANVLASSELAER
EDDY GILSON
ANNICK COGNAUX
FREDERIC VLIES f.f
MAGALI KREMER

DIRECTION LOGISTIQUE

CLAUDINE BUEKENHOUT

DIRECTION RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

GENEVIÈVE BAZIER

DIRECTION SANTE

INGRID MORALES

DIRECTION PSYCHOPEDAGOGIQUE

LAURENCE MARCHAL

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES**

PASCALINE VERTESEN

SERVICE COMMUNICATION INTERNE

MICHAËL HARZIMONT

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N.

DIRECTION JURIDIQUE

TANIA DUBRULE

DIRECTION RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES
SERVICE COMMUNICATION EXTERNE

NICOLE ROLAND
CATY GUILLAUME

DIRECTION FINANCES / COMPTABILITÉ / BUDGET

XAVIER DUTRIEZ

CELLULE AUDIT INTERNE

ARIANE NEUBOURGH

CELLULE CONTRÔLE DE GESTION

MARC FRANKEN

CELLULE GESTION DE CRISE

ANNE-CLAIRE HENRY

SCHÉMA ORGANISATIONNEL SUBRÉGIONAL 2020

L'Office est par ailleurs décentralisé en 6 Administrations subrégionales dont la compétence territoriale s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur et à la Région de Bruxelles-capitale.

Chaque administration est gérée par un Coordinateur subrégional qui assure la synergie, au sein de l'ONE, entre agents

ainsi que la concertation avec les acteurs institutionnels de la subrégion qu'il gère. Les Administrations subrégionales (ASR) apportent également leur appui aux travaux des Comités subrégionaux.



COORDINATEURS SUBRÉGIONAUX

COORDINATEUR SUBRÉGIONAL NAMUR

COORDINATRICE SUBRÉGIONALE HAINAUT

COORDINATRICE SUBRÉGIONALE BRABANT WALLON

COORDINATEUR SUBRÉGIONAL BRUXELLES

COORDINATEUR SUBRÉGIONAL LUXEMBOURG

COORDINATEUR SUBRÉGIONAL LIÈGE

KAMAL AZZOUZ

SYLVIE ANZALONE

MAURY LIBOUTON

XAVIER MECHIOR

STEPHAN LEYDER

HUGO SNACKERS

COMITÉS SUBRÉGIONAUX (Situation au 1/6/2021)

Six Comités subrégionaux répartis sur les six zones géographiques correspondantes à chaque administration subrégionale constituent des organes de gestion décentralisés venant en appui au Conseil d'administration (CA). Un Comité subrégional est composé de maximum neuf membres nommés par le CA sur propositions des services agréés par l'ONE. Ses membres sont nommés pour une période de cinq ans, sur la base de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance et de la gestion publique.

Les Comités subrégionaux prennent notamment en première instance les décisions relatives à l'octroi ou au retrait d'autorisation de l'ensemble des services des milieux d'accueil dans le secteur de l'accueil. En outre, ils agrément les projets santé-parentalité et remettent un avis sur l'agrément des consultations dans le secteur de l'accompagnement.

6 COMITÉS SUBRÉGIONAUX

DU BRABANT WALLON

PRÉSIDENTE	Madame Laurence SMETS
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Monsieur Vincent DE LAET Madame Ludivine HENRIOULLE Madame Cécile VAN HONSTE
MEMBRES	Docteur Fernanda FERREIRA Monsieur Gregory VERTE Madame Danielle JANSSENS Madame Julie DAMS Monsieur Michel BRISMEE

DE LIÈGE

PRÉSIDENTE	Madame Véronique DRIESEN
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Martine Boden Madame Pascale SCHMITZ Madame Magali FRAIPONT
MEMBRES	Madame Linda GETTINO Monsieur Patrick DUVIVIER Monsieur Alain PERPINIEN Monsieur Roland SCHMETZ Docteur Monique DEJONGHE

DE LA RÉGION DE BRUXELLES

PRÉSIDENTE	Madame Carine COPPIN
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Christine REDANT Monsieur Pierre-Yves QUINET Monsieur Gaetano TERMINE
MEMBRES	Monsieur Stephan AUJEAN Madame Claire DUFOUR Madame Marine LANOY Madame Laura VAN VLAESSELAER

DU LUXEMBOURG

PRÉSIDENTE	Madame Sylvie LEFEBVRE
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Anne-Sophie CALAY Madame Frédérique DOKENS Madame Anne GUILLAUME
MEMBRES	Madame Christine DUROY Madame Lila JORIS Monsieur Guy HAUDFROID Monsieur Marc JACQUEMIN

DU HAINAUT

PRÉSIDENTE	Madame Chantal BERTOUILLE
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Delphine DENEUFBOURG Madame Rhéa HAJAR Madame Véronique BAFFE
MEMBRES	Madame Muriel LERAT Monsieur Franck DELCROIX Madame France GILMANT

DE NAMUR

PRÉSIDENT	Monsieur Eddy BODART
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Véronique DUCHESNE Madame Tamara CHIF Monsieur Fransesco VIRONE
MEMBRES	Monsieur Luc ABSIL Madame Nathalie OLBRECHTS Monsieur Thilbert BOURGEOIS Madame Bernadette DEMOUSTIER

Si vous souhaitez obtenir des informations chiffrées sur des données à propos de l'accueil des enfants, de la santé, de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et bien d'autres, vous pouvez consulter

« **ONE en chiffres** » sur

ONE.be



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
N° d'édition : D/2021/74.80/52

